

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2018

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
5	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
		Enseignement
	910	Enseignement fondamental
	930	Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
	9	
Enseignement fondamental		910
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Places publiques		621
Précarité sociale		260
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2017	Annuité 2018			Solde au 31.12.2018
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	LU32 0029 1543 7208 7300	2007/2026	1 500 000,00	693 042,06	77 004,70	77 004,68	0,02	616 037,40
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	LU46 0029 1543 7204 9800	2016/2036	1 800 000,00	1 621 625,72	94 965,04	91 766,48	3 198,56	1 533 057,80
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU78 0011 1362 0512 6540	2016/2036	5 200 000,00	1 853 636,94	109 689,76	103 467,34	6 222,42	1 756 392,00
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU55 0011 1362 0779 9110	2016/2036	2 000 000,00	1 903 107,92	109 666,96	103 445,84	6 221,12	1 756 027,30
19.12.2014	1 200 000,00	BCEE	LU16 0011 1362 0799 6140	2016/2036	1 200 000,00	1 111 152,24	65 832,14	62 051,02	3 781,12	1 052 882,34
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU19 0011 1362 0814 5660	2017/2037	2 000 000,00	1 900 422,97	137 380,18	113 545,52	23 834,66	1 810 712,11
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU12 0011 1362 0960 8740	2017/2037	2 000 000,00	1 944 208,54	137 380,18	113 545,52	23 834,66	1 830 663,02
Totaux:						11 027 196,39	731 918,96	664 826,40	67 092,56	10 355 771,97

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	224 518,76	0,00	173 557,23	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	224 518,76	0,00	173 557,23	0,00		
	- restants de 2016 au rectifié 2017						
	Total 036	224 518,76	0,00	173 557,23	0,00		
	Total général 0	224 518,76	0,00	173 557,23	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
	- suivant indication du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017, pas de remboursement pour les élections communales						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>Produit des téléphones à prépaiement</i>	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	15 050,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	15 050,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel); délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	371,84	200,00	371,84	200,00		
744400/99001 G	Subvention Ministère Stages Etudiants	371,84	200,00	371,84	200,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00		
744612/99001 G	Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- part dans le produit du timbre de la carte d'identité * loi du 26 janvier 1953 et règlement g.d. du 20.2.1968, revisant les montants fixés par la prédite loi						
746000	Indemnités d'assurance touchées	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	* remboursements pour dégâts causés						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	25 938,47	26 000,00	0,00	26 000,00		
748310/99001 G	Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal	25 938,47	26 000,00	0,00	26 000,00		
748380	Autres remboursements	8 472,31	4 000,00	11 905,00	4 000,00		
748380/99001	Autres remboursements	8 472,31	4 000,00	11 905,00	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo et dans le cadre de publications de procédures urbanistiques - remboursement vente véhicule/matériel communale - remboursements divers						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	88 000,00	357 189,98	250 000,00		
<i>748391/99001</i>	<i>*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	0,00	88 000,00	357 189,98	250 000,00		
	- en 2017: décomptes pour 2014, 2015 et 2016 - en 2018: décompte pour 2017						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	12 789,09	10 963,11	21 000,00	12 000,00		
<i>748392/99001</i>	<i>*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs</i>	12 789,09	10 963,11	21 000,00	12 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	112,40	20,00	307,97	30,00		
<i>755300/99001</i>	<i>Intérêts OP</i>	112,40	20,00	307,97	30,00		
	* intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs						
	Total 120	62 734,11	142 213,11	403 804,79	305 260,00		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	3 660,00	0,00	0,00	3 000,00		
<i>706080/99001</i>	<i>Participation jumelage</i>	3 660,00	0,00	0,00	3 000,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						
	Total 140	3 660,00	0,00	0,00	3 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	62 124,50	62 200,00	62 200,00	62 200,00		
707110/99001	Impôt foncier	62 124,50	62 200,00	62 200,00	62 200,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 7 juillet 2017: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	3 407 428,22	157 148,13	163 750,00	169 092,00		
707120/99001	Impôt commercial	3 407 428,22	157 148,13	163 750,00	169 092,00		
	- taux fixé en séance du 7.07.2017 (290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 10.11.2017, N°: 3514						
707140	Taxe sur les chiens	9 172,30	8 000,00	9 000,00	9 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	9 172,30	8 000,00	9 000,00	9 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79EUR) par chien par an						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 705 734,40	0,00	0,00	0,00		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 705 734,40	0,00	0,00	0,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 24.10.2016, N°: 3420 - plus de recette à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	9 986 842,00	10 156 618,00	10 665 947,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	0,00	9 986 842,00	10 156 618,00	10 665 947,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 10.11.2017, N°: 3514 - à partir de 2017, vu réforme des finances communales						
	Total 170	10 184 459,42	10 214 190,13	10 391 568,00	10 906 239,00		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	1,57	10,00	5,00	10,00		
<i>755210/99001</i>	<i>Intérêts sur compte courant</i>	1,57	10,00	5,00	10,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	161,99	25,00	140,00	20,00		
<i>755220/99001</i>	<i>Intérêts sur compte à terme</i>	161,99	25,00	140,00	20,00		
	Total 180	163,56	35,00	145,00	30,00		
	Total général 1	10 251 017,09	10 356 438,24	10 795 517,79	11 225 529,00		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	21 027,75	23 000,00	27 000,00	27 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	21 027,75	23 000,00	27 000,00	27 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro)						
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015:						
	- 13.25€ par repas						
	- 100€ pour caution appareil de chauffage						
748800	Autres produits d'exploitation divers	300,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Caution pour appareils de chauffage des menus</i>	300,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015:						
	- 13.25€ par repas						
	- 100€ pour caution appareil de chauffage						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	Total 223	21 327,75	24 000,00	27 500,00	28 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	957,47	9 000,00	2 000,00	8 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht</i>	957,47	9 000,00	2 000,00	8 000,00		
	<i>- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention</i>						
	Total 241	957,47	9 000,00	2 000,00	8 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99002</i>	<i>Remboursement MRE suivant décomptes annuels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>- avances perçues de trop en 2013</i>						
748800	Autres produits d'exploitation divers	56 966,90	26 000,00	20 400,00	22 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>Remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire</i>	56 966,90	26 000,00	20 400,00	22 000,00		
	<i>- dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013</i>						
	<i>- à partir de 2017 cet article ne sera pratiquement plus utilisé, étant donné que le prestataire prendra en charge les frais en cause directement, de manière à ce qu'un remboursement à la commune ne sera plus nécessaire</i>						
	<i>- reste certains frais qui ne sont pas à dissocier d'une prise en charge directe par la commune</i>						
	Total 242	56 966,90	26 000,00	20 400,00	22 000,00		
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	9 077,77	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Maison des jeunes - autres remboursements</i>	0,00	0,00	9 077,77	0,00		
	<i>- remboursement de montants trop perçus en 2015 par le</i>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/250/	250 Jeunesse						
	gestionnaire de la MDJ						
	Total 250	0,00	0,00	9 077,77	0,00		
	Total général 2	79 252,12	59 000,00	58 977,77	58 000,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
706150	Services régaliens	1 755,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
706150/99001	Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires	1 755,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies - les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers suivant délibération annuelle du conseil communal. - tarifs applicables: 1. frais de personnel: - pompier par heure 10.00Eur 2. Prestatziions forfaitaires: - ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur - destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur - éliminatiuon de polluztions par hydrocarb. par intervention 100.00Eur - débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur - travaux de pompage par heure 40.00Eur - appel malveillant 150.00Eur - toute autre intervention technique 50.00Eur - mise en route à partir de 2011/12						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
744611/99001 G	Remboursement suite à la mise à disposition des biens immeubles au CGDIS	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
	Courrier du 5/12/17 annoncé par la circulaire N°3514 du 10/11/17 en vue de la création du CGDIS en date du lier juillet 2018 250 € par mois à partir de la mise en vigueur						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/320/	320 Services de secours						
	Total 320	1 755,00	2 000,00	2 000,00	3 500,00		
	Total général 3	1 755,00	2 000,00	2 000,00	3 500,00		
	4 Affaires économiques						
2/411/	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	49 500,00	49 500,00	42 600,00		
<i>744710/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux</i>	0,00	49 500,00	49 500,00	42 600,00		
	- subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2017: subside relatif aux travaux exécutés en 2017 - report des travaux prévus, vu certains aléas qui sont apparus - en 2018: subside pour travaux à exécuter en 2018						
	Total 411	0,00	49 500,00	49 500,00	42 600,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	149 156,56	100 028,96	106 845,68	132 800,00		
<i>702200/99001</i>	<i>Ventes de produits forestiers (bois,....)</i>	149 156,56	100 028,96	106 845,68	132 800,00		
	- suivant plan de coupe et de culture approuvé par le conseil communal						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	600,00	2 000,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Participation de la commune de Leudelage aux frais d'exploitation du tracteur forestier</i>	0,00	0,00	600,00	2 000,00		
	- suivant convention entre parties, approuvée par le conseil communal et l'autorité supérieure						
	Total 412	149 156,56	100 028,96	107 445,68	134 800,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	145,00	600,00	185,00	300,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche	145,00	600,00	185,00	300,00		
	- vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152						
708211	Loyers et charges de terrains	2 314,46	3 700,00	4 291,48	3 000,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	2 314,46	3 700,00	4 291,48	3 000,00		
	- suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250						
	Total 413	2 459,46	4 800,00	4 976,48	3 800,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	6 779,41	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
708211/99001	Fermage de propriétés non batis - redevances foncières	6 779,41	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
	- à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000(24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
	vu l'expiration des contrats antérieurs et contrats subséquents (adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+))						
	Total 419	6 779,41	5 300,00	5 300,00	5 300,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Ristourne gaz pour grand consommateurs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant information SUDGAZ						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
<i>752000/99001</i>	<i>Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz)</i>	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
	- suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz						
	Total 422	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	1 520,86	2 735,13	4 760,35	7 000,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'électricité / installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux</i>	1 520,86	2 735,13	4 760,35	7 000,00		
	- Terrain de football - Mairie - Centre Culturel Bettange-sur-Mess - ...						
	Total 425	1 520,86	2 735,13	4 760,35	7 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	375,00	1 000,00	700,00	1 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	375,00	1 000,00	700,00	1 000,00		
	- mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'organisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	5 778,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	5 778,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	- subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat - augmentaiton à partir de 2015, en contre-partie augmentaiton des frais de transport suivant convention avec le prestataire qui ne reçoit plus de subsides de l'Etat						
	Total 441	6 153,00	5 500,00	5 200,00	5 500,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	2 650,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics	2 650,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations						
748800	Autres produits d'exploitation divers	4 090,06	3 400,00	3 400,00	3 600,00		
748800/99001	Allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur	4 090,06	3 400,00	3 400,00	3 600,00		
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013						
	Total 492	6 740,06	6 400,00	5 900,00	6 600,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
Total général 4		214 809,35	186 564,09	195 382,51	217 900,00		
5 Protection de l'environnement							
2/510/	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	7 078,25	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	7 078,25	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage) et conventions subséquentes (nouv. convention en 2014)						
705100	Ventes de marchandises	2 825,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
705100/99001	Ventes de poubelles et sachets poubelle	2 825,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- à partir de la mise en service de la nouvelle réglementation sur le déchets en 2015: vente de sacs poubelles à évacuer en supplément des poubelles grises						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	498 710,50	410 000,00	490 000,00	500 000,00		
706022/99001	Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures	498 710,50	410 000,00	490 000,00	500 000,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures: - à partir de 2000: 7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes 9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F * suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000 - à partir de 2001: 8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne 10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F * suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001 - à partir de 2003: 210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006 - redevances adaptées en cours d'exercice 2015 vu le remaniement du système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du 1er juillet 2015 (suivant décisions du conseil communal du 24 avril 2015, approuvées par l'autorité supérieure, fixation de la redevance en fonction du volume du récipient)						
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	66,25	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99001 S</i>	<i>SIDOR / compensation kilométrique</i>	66,25	0,00	0,00	0,00		
	- compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR, abolie à partir de 2017, suivant modification des statuts du SIDOR						
748380	Autres remboursements	360,00	350,00	570,00	350,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Remboursement prix Eco-Card en cas de perte</i>	360,00	350,00	570,00	350,00		
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013						
	Total 510	509 040,00	419 850,00	500 070,00	509 850,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	417 991,92	484 000,00	415 000,00	420 000,00		
<i>706023/99001</i>	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	417 991,92	484 000,00	415 000,00	420 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe Redevance variable . secteur des ménages: 15,00€ par EHM/an 2,00€/m3						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	. secteur industriel: 64,00€ par EHM/an 0,78€/m3 . secteur agricole: 50,00€ par EHM/an 1,00€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00		
706120/99001	<i>Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation</i>	0,00	250,00	250,00	250,00		
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation						
	Total 520	417 991,92	484 250,00	415 250,00	420 250,00		
2/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
748380/99001	<i>Remboursements divers en matière de mesure d'économie d'énergie</i>	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Total 532	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	750,00		
748380/99001	<i>Remboursement du Sicona des frais administratifs avancés</i>	750,00	750,00	750,00	750,00		
	- remboursement du Sicona-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat						
	Total 542	750,00	750,00	750,00	750,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	34 222,00	71 500,00	71 065,00	71 500,00		
744710/99001 G	<i>Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT</i>	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710/99002 G	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014 <i>Subside variable pour participation au PACTE-CLIMAT en fonction de la certification</i>	24 222,00	61 500,00	61 065,00	61 500,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
	Total 590	34 222,00	71 500,00	71 065,00	71 500,00		
	Total général 5	962 003,92	976 350,00	987 135,00	1 003 350,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	13 784,88	14 000,00	17 800,00	17 800,00		
708212/99001	<i>Loyers logement concierge et ancien presbytère Dippach</i>	13 784,88	14 000,00	17 800,00	17 800,00		
	- Logement- école : 72.000 (1.784,83EUR) * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005 - y compris loyer symbolique pour mise à disposition du presbytère de Bettange pour le logement de réfugiés, suivant convention avec l'OLAI						
748380	Autres remboursements	456,00	700,00	500,00	700,00		
748380/99001	<i>Remboursement de frais d'électricité avancés</i>	456,00	700,00	500,00	700,00		
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)						
	Total 612	14 240,88	14 700,00	18 300,00	18 500,00		
2/621/	621 Places publiques						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/621/	621 Places publiques						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	330,52	0,00	0,00	0,00		
741000/99001	<i>Taxe d'autorisation service taxis</i>	330,52	0,00	0,00	0,00		
	- taxe en relation avec des autorisations concédées pour l'exploitation de services de taxis, en vertu du règlement-taxe du 8 juin 1998, approuvé par les autorités supérieures compétente le 10 respectivement le 15 juillet 1998 * 10.000.-F par autorisation (247.89EUR) - abolition de la taxe à partir de 2016, vu la reprise de la compétence par l'Etat, via la loi afférente						
	Total 621	330,52	0,00	0,00	0,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	500,00	500,00		
748350/99001	<i>Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 624	0,00	500,00	500,00	500,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	3 700,00	7 500,00	8 000,00	7 500,00		
706200/99001	<i>Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)</i>	3 700,00	7 500,00	8 000,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur * délibération du 19 décembre 2016 - Bäschkierfecht						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	Dépôt des cendres: 200 Eur Inscription plaquette: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires	1 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires	1 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur - délibération du 19 décembre 2017 - Bëschkierfecht * utilisation abri: 50 Eur						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 487,36	7 000,00	1 487,36	7 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière	1 487,36	7 000,00	1 487,36	7 000,00		
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de collumbarium: 743.68 * à partir de 1995: 30.000.-F/collombaire, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR) - à partir de 2017: adjonction de taxes pour les inhumations au "Bëschkeirfecht", suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2016 Concession temp. pour un emplacement - 15 ans: 150 Eur Concession temp. pour un emplacement - 30 ans: 300 Eur Concession temp. pour 4 emplacements - 15 ans: 600 Eur Concession temp. pour 4 emplacements - 15 ans: 1200 Eur						
	Total 626	6 187,36	16 500,00	11 487,36	16 500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	499 811,39	560 000,00	490 000,00	525 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300/99001	<i>Vente d'eau</i> - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001) - augmentation en 2018, vu augmentation du prix d'achat de l'eau, répercussion à partir d'une date en cours d'année 2018, suivant décision du conseil communal à prendre le moment venu	499 811,39	560 000,00	490 000,00	525 000,00		
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	144 985,10	160 000,00	150 000,00	150 000,00		
706021/99001	<i>Abonnement à l'eau - frais fixes</i> - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'article 2/630/702300/99001)	144 985,10	160 000,00	150 000,00	150 000,00		
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	14 719,18	3 750,00	1 500,00	3 750,00		
706120/99001	<i>Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable</i> - travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés	14 719,18	3 750,00	1 500,00	3 750,00		
748380	Autres remboursements	5 131,05	0,00	0,00	0,00		
748380/99001	<i>Remboursement par Q8 (surtaxe)</i> * régularisation d'une situation avec la société	5 131,05	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	Q8, concernnat un comptage d'eau à Bettange - abolition de cette taxe et donc aussi du remboursement à partir de 2017, vu le réaménagement d'une conduite d'eau à ce niveau permettant un raccordement au bassin d'eau de la commune de Dippach						
	Total 630	664 646,72	723 750,00	641 500,00	678 750,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 961,15	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i>	11 961,15	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
	Total 640	11 961,15	12 600,00	12 600,00	12 600,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Location emplacement GSM</i>	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	- redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	Total 690	10 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Total général 6	707 866,63	778 550,00	694 887,36	737 350,00		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	14 250,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
<i>706160/99001</i>	<i>Cours loisirs (sport, culture)</i>	14 250,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/810/	810 Loisirs						
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	14 250,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>708213/99001</i>	<i>Location de halls de sport</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- accord de principe entre la commune de Dippach et celle de Bascharage, concernant la mise à disposition temporaire du hall sportif au profit du Handball-Club de Bascharage (loyer par soirée: 6.000.-F); suivant convention approuvée par le conseil communal le 14 avril 1994, approuvée en date du 2 août 1994, sous le N°: 57/94/CAC (148.74EUR) - chiffre minimal pour 2003 et 04, étant donné que la commune de Bascharage dispose d'un local propre à partir de l'hiver 2000						
	Total 822	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	6 200,00	6 495,79	6 495,79	6 495,79		
<i>708213/99001</i>	<i>Recettes provenant de la location des centres culturels</i>	6 200,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
<i>708213/99002</i>	<i>Recettes charges locatives</i>	0,00	495,79	495,79	495,79		
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831	6 200,00	6 495,79	6 495,79	6 495,79		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	302,12	300,00	300,00	300,00		
748380/99001	Remboursement de frais d'électricité avancés	302,12	300,00	300,00	300,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	302,12	300,00	300,00	300,00		
	Total général 8	20 752,12	20 795,79	20 795,79	20 795,79		
2/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	12 000,00	15 000,00	12 000,00	12 000,00		
744611/99002 C	Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)	12 000,00	15 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- minerval des élèves - à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	9 892,77	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce	9 892,77	0,00	0,00	0,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune, suivant nouvelles dispositions légales - à partir de 2016,: plus de remboursement nécessaire, vu la reprise de la personne par l'Etat						
748380 G	Autres remboursements	129 755,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
748380/99001 G	Autres remboursements - remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale pour 2013 et 2015: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010, 2011 et 2013, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117 et remboursement pour la commune de Dippach: 27.128,24€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 3 novembre 2014, N°: 3201)	129 755,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 910	151 648,05	16 000,00	13 000,00	13 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	5 580,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
706160/99001	Cours pour adultes droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours	5 580,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	1 120,00	400,00	1 080,00	1 000,00		
744710/99001 G	Subsides du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise - subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant	1 120,00	400,00	1 080,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	convention à passer le moment venu et la cas échéant						
	Total 930	6 700,00	5 400,00	6 080,00	6 000,00		
	Total général 9	158 348,05	21 400,00	19 080,00	19 000,00		
	TOTAL GENERAL	12 620 323,04	12 401 098,12	12 947 333,45	13 285 424,79		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	47 431,40	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	47 431,40	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	173 557,23	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	173 557,23	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	220 988,63	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	220 988,63	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	6 437,35	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
615243/99001	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	6 238,45	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
	- en 2015: légère augmentation suite à des frais imprévus de l'enterrement d'une personne sans domicile fixe à Dippach, suite à un accident et augmentation d'annonces mortuaires						
615243/99002	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	198,90	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
642110		35 291,88	36 400,00	36 400,00	37 000,00		
642110/99001	*College des bourgmestre et échevins - indemnités - en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009	35 291,88	36 400,00	36 400,00	37 000,00		
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	6 975,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
643110/99001	*Conseil communal - jetons de présence - délibération du 19 octobre 2000: * 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance	6 975,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 111	48 704,33	57 400,00	57 400,00	58 000,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	572,00	600,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections législatives en octobre 2018	0,00	0,00	572,00	600,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	400,00	383,10	400,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections législatives en octobre 2018	0,00	400,00	383,10	400,00		
608122	Petit équipement	0,00	1 111,50	1 111,50	1 000,00		
608122/99001	Autre petit équipement pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections législatives en octobre 2018	0,00	1 111,50	1 111,50	1 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	200,00	156,82	200,00		
615241/99001	Frais de réception	0,00	200,00	156,82	200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	- dans la cadre des élections législatives en octobre 2018 - catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	0,00	1 300,00	995,00	1 100,00		
<i>642800/99001</i>	<i>Indemnité pour les membres des bureaux de vote</i>	0,00	1 300,00	995,00	1 100,00		
	- dans la cadre des élections législatives en octobre 2018 - suivant les dispositions réglementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	0,00	5 500,00	11 800,00	11 765,00		
<i>643800/99001</i>	<i>Jetons de présence pour les membres des bureaux de vote</i>	0,00	5 500,00	11 800,00	11 765,00		
	- dans la cadre des élections législatives en 2018 - en suivant les dispositions réglementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	0,00	8 511,50	15 018,42	15 065,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 152,99	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
<i>642400/99001</i>	<i>Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire</i>	1 152,99	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	33 709,13	38 000,00	38 000,00	38 000,00		
<i>643400/99001</i>	<i>Commissions consultatives - jetons de présence</i>	33 709,13	38 000,00	38 000,00	38 000,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR (n.i. 100 de l'échelle mobile des salaires)par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006 Président: 11,16 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Secrétaire: 14,88 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	Membre: 7,44 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Président-Secrétaire: 18,60 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) - en 2018 diminution du nombre des commissions avec néanmoins une hausse du nombre des réunions (8 par an, commissions scolaire et des finances avec chacune 3 réunions)						
	Total 113	34 862,12	39 350,00	39 350,00	39 350,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	10 867,08	13 000,00	13 000,00	13 300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 6.300	10 867,08	13 000,00	13 000,00	13 300,00		
608112	Electricité	8 081,79	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	8 081,79	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	3 398,44	4 000,00	4 000,00	3 750,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	3 398,44	4 000,00	4 000,00	3 750,00		
608121	Fournitures d'entretien	71,76	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	71,76	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	19 710,52	24 000,00	24 000,00	25 000,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	1 550,95	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608122/99002	<i>Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i>	3 649,21	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
608122/99005	<i>Machines de bureau et matériel informatique</i>	11 254,74	15 000,00	15 000,00	16 000,00		
	- dépenses diverses * en 2016: acquisition de quelques PC pour le personnel, ensemble avec des appareils de lecture des compteurs d'eau * en 2017: poursuite de la mise à jour du matériel * en 2018: poursuite de la mise à jour du matériel						
608122/99006	<i>Acquisition mobilier</i>	3 255,62	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- dépenses diverses						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	85,00	500,00	500,00	500,00		
608128/99001	<i>Frais divers de fonctionnement</i>	85,00	500,00	500,00	500,00		
	- frais de mesurage et extraits - divers équipements - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
611200	Loyers et charges mobilières	5 400,45	870,00	870,00	870,00		
611200/99001	<i>Location hardware</i>	5 400,45	870,00	870,00	870,00		
	- frais de location serveur et autres - plus de frais de location, vu acquisition d'un nouveau serveur en propriété à partir de 2017						
612200	Entretien et réparations	52 838,80	53 450,00	62 250,00	62 000,00		
612200/99001	<i>Bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	51 946,53	50 450,00	59 250,00	59 000,00		
	- bâtiments administratifs * augmentation substantielle à partir de 2005, vu la mise en service de la nouvelle Mairie et des frais de nettoyage en conséquence, supérieurs à ceux en relation avec le nettoyage de l'ancienne Mairie (nettoyage par entreprise)						
612200/99002	<i>Travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique</i>	892,27	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
612300	Contrats de maintenance	22 160,33	25 580,00	25 580,00	25 900,00		
612300/99001	Contrat de maintenance installations techniques / ascenseur et chauffage ventilation	12 433,61	12 680,00	12 680,00	13 000,00		
	- mairie: contrats de maintenance ascenseur et installation de chauffage						
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	9 726,72	12 900,00	12 900,00	12 900,00		
	- mairie: contrat de mainenanee copieuses, serveur informatique et machine à plier et à emballer (à acquérir en 2017)						
613410	Honoraires juridiques	10 729,88	12 000,00	9 300,00	10 000,00		
613410/99001	Honoraires juridiques	10 729,88	12 000,00	9 300,00	10 000,00		
	- frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats et d'expertises dans le cadre de causes communales à défendre						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	3 744,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	3 744,00	0,00	0,00	0,00		
	- frais divers - en 2016: frais en relation avec des tests d'aptitudes pour candidats rédacteurs						
613484	Honoraires médicaux et de soins	203,60	300,00	300,00	300,00		
613484/99001	Honoraires médicaux et de soins	203,60	300,00	300,00	300,00		
	- à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif)						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	24 842,55	33 000,00	33 000,00	36 000,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...)	24 842,55	33 000,00	33 000,00	36 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle) - en 2016 et 2017, augmentaiton vu mise en service nouvelle école et caserne de pompiers avec atelier communal						
614600	Assurance responsabilité civile	8 335,61	8 700,00	8 700,00	8 700,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	8 335,61	8 700,00	8 700,00	8 700,00		
	- La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune						
614800	Autres assurances	6 493,52	6 700,00	6 700,00	6 700,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 493,52	6 700,00	6 700,00	6 700,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	41 563,24	42 000,00	45 000,00	45 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications	41 563,24	42 000,00	45 000,00	45 000,00		
	- publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ. - publicité et avis de presse - y compris frais de traduction par tiers en ce qui concerne le bulletin						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 926,44	500,00	500,00	500,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	1 926,44	500,00	500,00	500,00		
	- dépense à prévoir en conformité avec les dipositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal						
615241	Frais de réception	8 783,20	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel	8 783,20	9 000,00	9 000,00	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- fête de fin d'année du personnel communal						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	52 964,98	53 000,00	78 700,00	60 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications	52 964,98	53 000,00	78 700,00	60 000,00		
	- taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement, envois collectifs distribués par la poste, mise en route de certains "Hot-Spots" - viennent s'ajouter à partir de 2017, les frais d'entretien pour nouvelles centrales téléphonique via internet, en contrepartie d'une diminution des frais de communication en conséquence						
618110	Documentation générale	2 468,40	2 600,00	2 600,00	2 600,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	2 468,40	2 600,00	2 600,00	2 600,00		
618820	Frais de formation	3 647,20	6 000,00	6 000,00	8 000,00		
618820/99001	Frais de formation	3 647,20	6 000,00	6 000,00	8 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins - formations du personnel dans le cadre du pacte-climat - formations spécifiques en matière de gestion des réseaux informatiques						
621000	Rémunérations des salariés	725 569,51	788 500,00	853 500,00	970 500,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	551 025,18	600 000,00	665 000,00	775 000,00		
	en 2017: - 1 secrétaire & 1 receveur - 4 rédacteurs, dont un à 75% depuis 2017, un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un depuis 2017 à 75% en 2018: - engagement d'un fonctionnaire suppl. à tâche complète - engagement d'un fonctionnaire suppl. à mi-temps						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	170 804,96	180 000,00	184 500,00	187 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- 3 employés communaux à temps plein						
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99005	*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire	3 739,37	8 500,00	4 000,00	8 500,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndiqués de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	156 007,50	177 000,00	188 000,00	215 000,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales -fonctionnaires	133 423,74	150 000,00	162 000,00	187 000,00		
	en 2017: - 1 secrétaire & 1 receveur - 4 rédacteurs, dont un à 75% depuis 2017, un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un depuis 2017 à 75%						
	en 2018: - engagement d'un fonctionnaire suppl. à tâche complète - engagement d'un fonctionnaire suppl. à mi-temps						
623000/99002	*Rémunération charges patronales -employés communaux	22 583,76	27 000,00	26 000,00	28 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 3 employés communaux à temps plein						
623000/99003	*Rémunération charges patronales -salariés a tâche intellectuelle	0,00	0,00	0,00	0,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 027,44	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
641000/99001	Licences informatiques	1 027,44	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- réservation des noms de domain - internet - à partir de 2015: diverses autres licences viendront s'ajouter						
642300	Indemnités aux membres du personnel	576,49	640,00	640,00	640,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	576,49	640,00	640,00	640,00		
	- indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale						
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)	250,00	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	117 942,62	124 014,76	124 014,76	137 111,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes	24 383,88	25 300,00	25 300,00	26 771,00		
	- frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017						
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI	49 612,72	52 484,53	52 484,53	58 937,00		
	- frais suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017						
648211/99003 S	*Location logiciel SIGI	38 697,92	40 937,93	40 937,93	45 971,00		
	- frais suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017						
648211/99004 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol	5 248,10	5 292,30	5 292,30	5 432,00		
	- suivant circulaire du syvicol du 13 novembre 2017						
648212 S	Participations à caractère spécifique	2 416,05	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	2 416,05	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
	- y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	168 000,00	0,00	0,00	0,00		
648510/99001 G	*Fonds pour Dépenses Communales	168 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- montant, suivant circulaire ministérielle du 14 septembre 2016 N°: 3396 pour l'exercice 2017 - cette dépense sera imputée dorénavant sur l'article 3/170/648510/99001, suivant la demande du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017 (rectifié 2016 et budget 2017)						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 120	1 460 106,40	1 403 804,76	1 514 604,76	1 659 821,00		
3/130/	130 Coordination technique						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	500,00	500,00	500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange - véhicules su service technique	0,00	500,00	500,00	500,00		
603500	Fournitures de bureau	28,35	300,00	95,00	0,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - service technique, fournitures spécifiques	28,35	300,00	95,00	0,00		
603600	Carburants	904,85	3 700,00	1 200,00	0,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules - véhicules du service technique	904,85	3 700,00	1 200,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	581,25	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99002	Machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - pour service technique communal	62,98	500,00	0,00	0,00		
608121/99003	Véhicules - fournitures d'entretien - véhicules du service technique	518,27	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	431,17	500,00	0,00	0,00		
608122/99005	Machines de bureau et materiel informatique	431,17	500,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	454,13	1 000,00	500,00	500,00		
608128/99001	Frais divers de fonctionnement - divers menus frais en relation avec des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)	454,13	1 000,00	500,00	500,00		
611200	Loyers et charges mobilières	783,48	1 000,00	1 000,00	1 700,00		
611200/99001	Contrat de location batterie Renault Zoe - suivant contrat - augmentation en raison de l'acquisition d'une voiture électrique supplémentaire en 2018	783,48	1 000,00	1 000,00	1 700,00		
612200	Entretien et réparations	559,04	1 500,00	1 500,00	0,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules - véhicules du service technique - en 2018 reprise des dépenses relatives aux véhicules sous les dépenses liées à l'atelier	559,04	1 500,00	1 500,00	0,00		
612300	Contrats de maintenance	4 044,17	6 800,00	5 300,00	6 000,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau - contrat de maintenance du "Système d'information géographique" - bouleversements en 2014, suite à la faillite d'un fournisseur, reprise en 2015 par un nouveau fournisseur - acquisition programme de gestion des projets et maintenance en 2014 - contrat de maintenance TRIGIS	4 044,17	6 800,00	5 300,00	6 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	957,04	1 050,00	1 050,00	0,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules - les trois véhicules du service technique - en 2018 reprise des dépenses relatives aux véhicules sous les dépenses liées à l'atelier	957,04	1 050,00	1 050,00	0,00		
618120	Documentation technique	145,00	500,00	500,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique	145,00	500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
621000	Rémunérations des salariés	290 520,37	304 000,00	304 000,00	307 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires - 2 ingénieurs techniciens	236 669,44	247 000,00	247 000,00	249 000,00		
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux - 1 technicien, sous le statut d'employé communal	53 850,93	57 000,00	57 000,00	58 000,00		
621000/99003	*Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle - 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	65 270,03	67 500,00	67 500,00	67 600,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires - 2 ingénieurs techniciens	58 190,03	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
623000/99002	*rémunération charges patronales -employés communaux - 1 technicien, sous le statut d'employé communal	7 080,00	7 500,00	7 500,00	7 600,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle - 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 130	364 678,88	389 850,00	384 145,00	384 800,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	1 219,79	12 500,00	12 500,00	1 000,00		
615241/99001	Frais de jumelage - frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2017: frais d'organisation à charge de la commune de Dippach - en 2018: festivités à Landiras	1 219,79	12 500,00	12 500,00	1 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	7 499,20	0,00	0,00	8 350,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
616000/99001	Frais de transport jumelage - frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landira - en 2017: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune - en 2018: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants	7 499,20	0,00	0,00	8 350,00		
	Total 140	8 718,99	12 500,00	12 500,00	9 350,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 462,90	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
646100/99001	Impôt foncier - impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess	2 462,90	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
648510 G	Fonds pour dépenses communales	0,00	246 000,00	246 000,00	67 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépense Communales: Autres - imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique - montant, suivant circulaire ministérielle du 20 novembre 2017 N°: 3531 pour l'exercice 2018	0,00	246 000,00	246 000,00	67 000,00		
	Total 170	2 462,90	248 450,00	248 450,00	69 450,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	960,95	1 000,00	1 200,00	1 200,00		
613300/99001	Frais de banques	960,95	1 000,00	1 200,00	1 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	- frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements						
648231 G	Fonds pour l'emploi	68 148,56	5 200,00	5 393,00	5 545,00		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi	68 148,56	5 200,00	5 393,00	5 545,00		
	- suivant circulaire ministérielle particulière du 10 novembre 2017, N°: 3514						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	59,21	100,00	100,00	100,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	59,21	100,00	100,00	100,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	6 540,45	39 000,00	21 300,00	75 000,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	6 540,45	39 000,00	21 300,00	75 000,00		
	- emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	298 087,84	580 000,00	589 000,00	680 000,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	298 087,84	580 000,00	589 000,00	680 000,00		
	- emprunt contracté chez la BIL - emprunts contractés chez la BCEE						
	Total 180	373 797,01	625 300,00	616 993,00	761 845,00		
	Total général 1	2 293 330,63	2 785 166,26	2 888 461,18	2 997 681,00		
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 331,11	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part 3ième âge	2 331,11	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
	- activités à organiser par la commission intergénérationnelle						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
	(frais d'organisation) - Suite à la fusion des commissions du 3ième âge et de la jeunesse, pour la prise en charge des frais incombant plus du côté du 3ième âge - participation aux activités conjointes de quelques communes du sud						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	20 583,42	26 000,00	31 500,00	31 500,00		
612150/99001	repas sur roues - Service de restauration	20 583,42	26 000,00	31 500,00	31 500,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015						
612200	Entretien et réparations	442,26	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200/99001	repas sur roues-réparation appareils de chauffage	442,26	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615241	Frais de réception	8 720,85	8 800,00	8 800,00	8 800,00		
615241/99001	fête de Noel pour retraités - frais divers	8 720,85	8 800,00	8 800,00	8 800,00		
	- entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 570,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge	2 570,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser par la commission intergénérationnelle (frais de transport)						
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	indemnités cours de danse 3ième âge	500,00	500,00	500,00	500,00		
	- suivant facture à présenter						
648110 P	Subventions non affectées	2 442,20	2 950,00	2 900,00	2 950,00		
648110/99001 P	excursions Amiperas	1 742,20	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
	- prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'AMIPERAS *2015: suite à la décision du conseil communal						
648110/99002 P	Subvention aux associations œuvrant dans le domaine du 3ième âge	700,00	750,00	700,00	750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
	- subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal						
688000	Autres impôts et taxes	200,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
688000/99001	Remboursement caution pour appareils de chauffage des menus	200,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- remboursement de cautions prise en recette dans le cadre de la mise à disposition des appareils de chauffage pour les repas sur roues, suivant décision du conseil communal du 27 février 2015						
	Total 220	37 789,84	48 750,00	54 200,00	54 750,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608128/99001	Activité de la commission de l'égalité des chances	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
642800/99001	Indemnités dans le cadre de la médiation	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
	- service de médiation à mettre en oeuvre en 2018						
	Total 230	0,00	2 000,00	1 000,00	7 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608122	Petit équipement	276,92	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	276,92	500,00	500,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
608122/99002	infrastructures - petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200	Entretien et réparations	2 861,31	26 000,00	6 000,00	26 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	2 861,31	25 000,00	5 000,00	25 000,00		
	- crèche à Dippach - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200/99002	<i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	<i>subsides crèche</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241	4 138,23	28 000,00	8 000,00	28 000,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603110	Combustibles - Solides	0,00	8 030,00	8 030,00	8 030,00		
603110/99001	<i>Ventil. Chauffage Maison Relais: Copeaux de bois - pellets</i>	0,00	8 030,00	8 030,00	8 030,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	1 454,99	0,00	0,00	0,00		
603200/99001	<i>Maison relais - bâtiments - produits d'entretien</i>	1 454,99	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
603500	Fournitures de bureau	272,86	0,00	0,00	0,00		
603500/99001	<i>Maison relais - fournitures de bureau</i>	272,86	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	1 128,78	0,00	0,00	0,00		
606310/99001	<i>maison relais - fourniture eau et lait</i>	1 128,78	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la restauration des enfants - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608112	Electricité	8 102,37	18 362,50	18 362,50	18 362,50		
608112/99001	<i>Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	8 102,37	18 362,50	18 362,50	18 362,50		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	2 432,88	0,00	1 825,00	1 460,00		
608113/99001	<i>Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>	2 432,88	0,00	1 825,00	1 460,00		
	- maison-relais à Schouweiler, plus de dépense à partir de 2017, vu chauffage par système à distance et frais ventilés en conséquence à l'article afférent						
608121	Fournitures d'entretien	855,10	1 700,00	2 300,00	1 700,00		
608121/99001	<i>maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien</i>	699,83	1 700,00	2 300,00	1 700,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
608121/99002	<i>maison relais - matériel info. et de bureau - fournitures d'entretien</i>	155,27	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608122	Petit équipement	5 758,17	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	<i>maison relais - bâtiment - petit équipement</i>	558,94	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608122/99002	<i>maison relais - matériel info et bureau - autre petit équipement</i>	165,10	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608122/99004	<i>maison relais - matériel pédagogique</i>	5 034,13	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler, pour les besoins de travail avec les enfants - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	5 353,81	0,00	0,00	0,00		
608128/99001	<i>maison relais - matériel cuisine</i>	5 353,81	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre du fonctionnement de la maison-relais - en 2015: vu reprise par nouveau prestataire modification au niveau de l'organisation des repas, dépenses en conséquence - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	30 926,80	0,00	0,00	0,00		
611120/99001	<i>maison relais - loyer</i>	30 926,80	0,00	0,00	0,00		
	- prise en charge du loyer mensuel de 2.800Eur (adapté à l'indice) suite à la convention de bail entre la Fabrique d'église de Schouweiler et la commune de Dippach, du 4 juin 2009 approuvée par le conseil communal - mise en route d'une nouvelle convention entre les parties suite à la décision du conseil communal du 26 septembre 2013, légère adaptation du loyer vu une surface louée plus grande - convention étant venue à échéance en novembre 2016, vu le déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée						
612200	Entretien et réparations	2 231,53	17 600,00	17 600,00	20 000,00		
612200/99001	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	2 231,53	17 600,00	17 600,00	20 000,00		
	- maison relais						
612200/99002	<i>maison relais - travaux d'entretien et réparations matériels info et bureau</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
612300	Contrats de maintenance	687,96	700,00	700,00	700,00		
612300/99001	<i>Maintenance (installation de distribution d'eau)</i>	687,96	700,00	700,00	700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	299,70	0,00	0,00	0,00		
615212/99001	maison relais - frais excursions	299,70	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	70,00	0,00	0,00	0,00		
615300/99001	maison relais - frais postaux et frais de télécommunications	70,00	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	829,15	0,00	0,00	0,00		
616000/99001	maison relais - transport excursions	829,15	0,00	0,00	0,00		
	- maison-relais à Schouweiler - plus de frais à partir de 2017 vu prise en charge directe par le prestataire et refacturation partielle via le décompte annuel						
648120 P	Subventions affectées	144 753,39	230 000,00	226 000,00	337 000,00		
648120/99002 P	Encadrement et repas MRE	144 753,39	230 000,00	226 000,00	337 000,00		
	- suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	<p>préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75%.</p> <p>- reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur</p> <p>- à partir de 2016: changement de prestataire, vu la cessation des activités du genre par Pro-Actif, reprise par la Croix-Rouge, déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée à la rentrée 2016</p> <p>- convention avec le prestataire suivant décision du conseil communal du 20 novembre 2015</p>						
	Total 242	205 157,49	276 392,50	274 817,50	387 252,50		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	19 975,00	26 000,00	21 175,00	24 000,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>Subvention d'études</i>	19 975,00	26 000,00	21 175,00	24 000,00		
	<p>à partir de l'année scolaire 2007:</p> <p>- nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007:</p> <p>- classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès</p> <p>- classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès</p> <p>- classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès</p> <p>- classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès</p> <p>- enseignement potsecondaire; 125 Euro par an avec succès</p>						
	Total 251	19 975,00	26 000,00	21 175,00	24 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603110	Combustibles - Solides	0,00	660,00	660,00	660,00		
<i>603110/99001</i>	<i>Ventil. Chauffage Maison des jeunes : Copeaux de bois - pellets</i>	0,00	660,00	660,00	660,00		
	<p>- maison dea jeunes à Schouweiler</p> <p>- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	scolaire						
608112	Electricité	0,00	2 570,75	2 570,75	2 570,75		
608112/99001	Ventil. Fourniture électricité Maison des Jeunes	0,00	2 570,75	2 570,75	2 570,75		
	- maison des jeunes à schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	0,00	0,00	150,00	120,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation: Maison des Jeunes	0,00	0,00	150,00	120,00		
612200	Entretien et réparations	709,66	1 200,00	1 500,00	4 500,00		
612200/99001	Maison des jeunes - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	709,66	1 200,00	1 500,00	4 500,00		
	- maison des jeunes à Schouweiler						
	- en 2018 remise en état du plafond de la maison des jeunes						
648120 C	Subventions affectées	1 117,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648120/99001 C	Activités organisations concertées communes du sud	1 117,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers)						
	- reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648120 P	Subventions affectées	77 056,00	80 000,00	81 700,00	80 000,00		
648120/99002 P	Activités SABA	77 056,00	80 000,00	81 700,00	80 000,00		
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.)						
	- suivant convention à passer le moment venu						
	- augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète						
	- reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 253	78 883,50	86 930,75	89 080,75	90 350,75		
3/259/	259 Autre Jeunesse						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112	Electricité	5 401,58	5 876,00	5 876,00	5 876,00		
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - home pour scouts	5 401,58	5 876,00	5 876,00	5 876,00		
608113	Gaz de canalisation	2 015,52	3 400,00	2 000,00	2 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler	2 015,52	3 400,00	2 000,00	2 500,00		
608122	Petit équipement	513,74	600,00	600,00	600,00		
608122/99001	home scouts - bâtiment - petit équipement	513,74	600,00	600,00	600,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 991,56	3 000,00	2 000,00	3 000,00		
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part jeunesse - organisation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission intergénérationnelle	1 991,56	3 000,00	2 000,00	3 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		
611200/99001	home scouts - location réservoir à gaz - plus de location à partir de 2016, vu changement d'alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	1 074,80	5 000,00	5 624,00	5 000,00		
612200/99001	home scouts - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - y compris nettoyage sommaire par commune	1 074,80	5 000,00	5 624,00	5 000,00		
612300	Contrats de maintenance	906,95	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300/99001	home scout - contrat de maintenance pour l'ascenseur	906,95	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 850,00	1 950,00	1 850,00	1 950,00		
648110/99001 P	subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	1 850,00	1 950,00	1 850,00	1 950,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	Total 259	13 754,15	20 826,00	18 950,00	19 926,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	100,00	150,00	150,00	150,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions KRANK KANNER DOHEEM</i>	100,00	150,00	150,00	150,00		
	- suivant décision du conseil communal, à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	57 574,76	57 152,65	57 152,65	56 870,55		
<i>648120/99002 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i>	57 574,76	57 152,65	57 152,65	56 870,55		
	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013 - reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	44 389,94	50 412,37	49 262,51	50 150,07		
<i>648220/99001 O</i>	<i>*Participation déficit office social</i>	44 389,94	50 412,37	49 262,51	50 150,07		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil communal						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	21 611,10	31 200,00	18 900,00	31 200,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>participations: Aide Familiale Télé-Assistance</i>	33,60	200,00	200,00	200,00		
	- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)						
<i>648310/99002 P</i>	<i>Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)</i>	21 577,50	31 000,00	18 700,00	31 000,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	- à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)						
648320 P	Aides aux sinistrés	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>648320/99001 P</i>	<i>Aides aux sinistrés</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant						
	Total 260	123 675,80	139 915,02	126 465,16	139 370,62		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	8 995,00	14 830,00	4 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activités commission de l'intégration</i>	0,00	8 995,00	14 830,00	4 000,00		
	- en 2017: mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des nouveaux- arrivants en 2018: mise à jour et extension électronique du Typesch Dippech						
615241	Frais de réception	2 510,70	3 005,00	1 100,00	3 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>manifestations commission de l'intégration</i>	2 510,70	3 005,00	1 100,00	3 000,00		
	- Multi-Culti / Réception nouveaux arrivants /						
	Total 270	2 510,70	12 000,00	15 930,00	7 000,00		
	Total général 2	485 884,71	640 814,27	609 618,41	757 649,87		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	3 Ordre et sécurité publics						
3/310/	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	159,19	500,00	0,00	4 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais divers de fonctionnement</i>	159,19	500,00	0,00	4 000,00		
	- acquisition de matériel de sensibilisation pour la population - en 2018 acquisition de matériel de sensibilisation pour la population dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement de police						
648120 P	Subventions affectées	734,00	800,00	800,00	800,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Convention avec Déierenasyl</i>	734,00	800,00	800,00	800,00		
	- frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	332,28	470,00	400,00	400,00		
<i>648211/99002 C</i>	<i>Comité et actions de prévention</i>	332,28	470,00	400,00	400,00		
	- indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration communale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)						
	Total 310	1 225,47	1 770,00	1 200,00	5 200,00		
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables	563,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>602000/99001</i>	<i>Produits chimiques et produits connexes</i>	563,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- matériel de résorption d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
603200	Produits d'entretien	762,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien - casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2017 augmentaiton vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange	762,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	1 500,00	600,00	1 500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange - pour les véhicules d'incendie	0,00	1 500,00	600,00	1 500,00		
603500	Fournitures de bureau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour travaux administratifs des pompiers - vu la mise en service des nouveaux locaux	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603600	Carburants	871,41	2 000,00	1 400,00	1 750,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules - pour les véhicules d'incendie	871,41	2 000,00	1 400,00	1 750,00		
603700	Lubrifiants	0,00	200,00	200,00	200,00		
603700/99001	Lubrifiants - pour les véhicules d'incendie	0,00	200,00	200,00	200,00		
608112	Electricité	2 036,17	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange	2 036,17	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608113	Gaz de canalisation	0,00	8 400,00	5 200,00	6 000,00		
608113/99001	Centre de Secours - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique	0,00	8 400,00	5 200,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
608114	Chaleur	0,00	0,00	0,00	0,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608121	Fournitures d'entretien	526,06	2 500,00	3 000,00	3 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	448,89	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique						
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien	77,17	1 500,00	2 000,00	1 500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122	Petit équipement	19 295,30	29 800,00	29 800,00	23 100,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	485,26	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	-casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	0,00	0,00	0,00	500,00		
608122/99003	véhicules - petit équipement	382,66	600,00	600,00	600,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122/99004	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie	18 427,38	27 200,00	27 200,00	20 000,00		
	- acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur régional et divers: - acquisition d'équipements personnels - acquisition de matériel de protection de la respiration - acquisitions diverses et entretien						
608122/99006	acquisition mobilier	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
612200	Entretien et réparations	17 318,16	22 500,00	12 500,00	24 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i> - casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange - y compris frais de nettoyage des nouveaux locaux	1 513,07	9 000,00	7 000,00	9 000,00		
612200/99002	<i>Entretien et réparations - défibrillateurs</i> Suite au remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019, réservation d'un crédit pour d'éventuels travaux d'entretien et de réparation	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i> - pour véhicules d'incendie	10 442,43	10 000,00	2 000,00	10 000,00		
612200/99004	<i>Entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>	5 362,66	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
612300	Contrats de maintenance	4 997,87	7 800,00	900,00	6 500,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i> - contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi - vu la mise en route de la nouvelle caserne, changement en 2017, étant donné qu'un atelier pour appareils respiratoires est disponible	4 194,43	6 000,00	0,00	6 000,00		
612300/99002	<i>Contrat de maintenance défibrillateurs</i> - suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014 - remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019	803,44	1 800,00	900,00	500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 662,40	3 400,00	3 400,00	4 000,00		
614100/99003	<i>Assurances sur véhicules</i>	2 662,40	3 400,00	3 400,00	4 000,00		
618820	Frais de formation	70,20	10 800,00	140,40	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
618820/99001	Frais de formation - frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service - y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps, le cas échéant	70,20	10 800,00	140,40	25 000,00		
642500	Indemnités aux bénévoles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
642500/99001	Indemnités aux bénévoles- prime d'ancienneté - SI - à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires - il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu) - augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	5 150,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie et de secours - subside ordinaire en faveur du corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal - Fédération de la Région SUD - 250 € - subside extraordinaire au pompiers, dans le cadre de la fusion des deux corps, suivant décision du conseil communal à prendre le moment venu	5 150,00	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
648120 P	Subventions affectées	3 063,00	6 000,00	5 000,00	6 000,00		
648120/99001 P	remboursement part taxes communales - permis de conduire C - congés sapeurs - prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001, N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003) - prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article 3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	3 063,00	6 000,00	5 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- y compris subside pour prestations facturées, recettes aux chapitre afférent						
648211 G	Participations à caractère général	0,00	0,00	0,00	68 430,00		
648211/99001 G	Contribution financière annuelle au CGDIS	0,00	0,00	0,00	68 430,00		
	Courrier du 5/12/17 annoncé par la circulaire N°3514 du 10/11/17 en vue de la création du CGDIS en date du 1ier juillet 2018						
	Total 320	87 315,85	136 400,00	103 140,40	210 980,00		
	Total général 3	88 541,32	138 170,00	104 340,40	216 180,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	21,17	60,00	60,00	60,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	21,17	60,00	60,00	60,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	84,56	200,00	200,00	200,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	84,56	200,00	200,00	200,00		
603600	Carburants	644,80	680,00	680,00	740,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	644,80	680,00	680,00	740,00		
603700	Lubrifiants	8,84	120,00	120,00	120,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	8,84	120,00	120,00	120,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608112	Electricité	80,06	128,00	128,00	128,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	80,06	128,00	128,00	128,00		
608114	Chaleur	319,03	600,00	320,00	320,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	319,03	600,00	320,00	320,00		
608121	Fournitures d'entretien	547,77	1 320,00	925,70	1 360,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	24,09	160,00	160,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	307,84	800,00	405,70	840,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	215,84	360,00	360,00	360,00		
608122	Petit équipement	466,97	760,00	760,00	760,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	0,00	80,00	80,00	80,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	274,77	360,00	360,00	360,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	192,20	320,00	320,00	320,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608160	Vêtements professionnels	192,16	400,00	400,00	440,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	192,16	400,00	400,00	440,00		
612200	Entretien et réparations	4 935,22	165 960,00	166 354,30	143 700,00		
612200/99001	travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux	4 554,85	165 000,00	165 000,00	142 000,00		
	en 2018: - Application d'enrobés denses à chaud sur trois chemins ruraux aux lieu-dits "Bei Bonzelt" à Bettange/Mess, "Fussbach" à Sprinkange et "Biergerbësch" à Schouweiler						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	7,59	200,00	200,00	640,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	317,71	600,00	994,30	900,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	55,07	160,00	160,00	160,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	218,11	260,00	260,00	302,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	218,11	260,00	260,00	302,00		
621000	Rémunérations des salariés	16 987,69	17 200,00	17 200,00	18 500,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	16 987,69	17 200,00	17 200,00	18 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 502,35	2 800,00	2 800,00	3 100,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle	2 502,35	2 800,00	2 800,00	3 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
648110 P	Subventions non affectées	600,00	700,00	600,00	700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles	600,00	700,00	600,00	700,00		
	- subside ordinaire Coin de Terre et Foyer						
	Total 411	27 608,73	191 188,00	190 808,00	170 430,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants	1 574,05	6 000,00	1 500,00	6 000,00		
603700/99001	Lubrifiants	1 574,05	6 000,00	1 500,00	6 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien	3 454,33	8 300,00	5 000,00	10 500,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	3 454,33	8 300,00	5 000,00	10 500,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608122	Petit équipement	2 077,94	3 000,00	1 000,00	500,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	2 077,94	3 000,00	1 000,00	500,00		
	- frais divers						
608122/99002	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00		
608180/99001	Achats de plantations	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	74 079,69	67 800,00	23 000,00	100 500,00		
612200/99001	Travaux d'entretien divers	54 427,17	41 800,00	22 000,00	71 500,00		
	- travaux de débardage, etc.						
612200/99002	travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	19 652,52	25 000,00	0,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200/99003	travaux d'entretien et de réparation matériel et outillage domaine forestier	0,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	58,23	600,00	460,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	58,23	600,00	460,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
615212/99001	Frais activités pédagogiques	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	161 910,63	152 500,00	152 500,00	153 500,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat - part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier	19 366,19	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
648258/99002 G	*rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat - salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposéforestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursemenent à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier	142 544,44	132 500,00	132 500,00	133 500,00		
	Total 412	243 154,87	243 200,00	188 460,00	276 600,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	430,00	600,00	200,00	500,00		
646500/99001	Permis de pêche destinés à la revente	430,00	600,00	200,00	500,00		
	Total 413	430,00	600,00	200,00	500,00		
3/430/	430 Tourisme						
648120 P	Subventions affectées	1 572,60	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
648120/99001 P	Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités	1 572,60	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
	- encouragement à l'embellissement des localités - prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430	1 572,60	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	1 000,75	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures	1 000,75	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- abris-bus, etc						
608122	Petit équipement	1 556,22	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien des infrastructures	1 556,22	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- abris-bus etc.						
612200	Entretien et réparations	497,25	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	497,25	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	16 231,96	17 000,00	17 000,00	17 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
616000/99001	transport collectif de personnes - organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)	16 231,96	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
	Total 441	19 286,18	22 500,00	22 500,00	22 500,00		
	Total général 4	292 052,38	459 088,00	403 568,00	471 630,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	7 560,78	8 000,00	10 000,00	10 000,00		
606352/99001	Poubelles destinés à la revente - diminution en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes (changement de principe, plus de revente)	0,00	0,00	0,00	0,00		
606352/99002	Rachat poubelles brunes et bleues (Lamesch) - en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales - il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposition des utilisateurs	0,00	0,00	0,00	0,00		
606352/99003	Poubelles, sacs poubelles - Gestions des déchets - adaptation aux dispositions légales à partir de 2015 - acquisition de poubelles et container - étiquettes pour poubelles et envoi des étiquettes	7 560,78	8 000,00	10 000,00	10 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	2 217,90	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
611200/99001	location conteneurs et bâches	2 217,90	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Sous-traitance générale - Services de transport	203 300,35	200 000,00	200 000,00	195 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
612140							
612140/99001	Collecte de déchets par entreprise privée	203 300,35	200 000,00	200 000,00	195 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * à partir de 2015: à l'instar des années précédentes l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères, encombrants et des déchets organiques, ainsi que du verre et du papier (suivant soumission publique de mi-2015, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle réglementation communale sur les déchets) * évaluation pour 2018: 710 tonnes de déchets ménagers 5 tonnes de déchets encombrants 900 tonnes de déchets organiques 130 tonnes de verre 190 tonnes de papier à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes - diminution des tonnages, vu la mise en route du système pollueur-payeur, mais augmentation des prix unitaires suivant soumission						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	3 000,00	2 504,00	1 500,00		
615100/99001	Campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets	0,00	3 000,00	2 504,00	1 500,00		
	- divers documents de sensibilisation en 2018						
648120 P	Subventions affectées	1 999,96	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
648120/99001 P	Service de conseils environnementaux à la population	1 999,96	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012, divers activités de sensibilisation en supplément - reprise de l'article 3/510/648120/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	115 000,00	118 000,00	143 665,00	129 142,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage	115 000,00	118 000,00	143 665,00	129 142,00		
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	- suivant information du gestionnaire						
648211 S	Participations à caractère général	157 896,00	144 896,00	144 896,00	149 896,00		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Frais d'incinération - SIDOR / traitement des déchets par le syndicat de compostage</i>	108 000,00	95 000,00	95 000,00	100 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: * estimations pour 2018: 710 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR 5 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR 900 tonnes de déchets organiques à 25,75 EUR (diminution substantielle) * prix suivant informations du SIDOR du 4 octobre 2017 et de MINETT-KOMPOST du 17 octobr 2017 - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire à escompter						
<i>648211/99002 S</i>	<i>*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage</i>	49 896,00	49 896,00	49 896,00	49 896,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST du 17 octobre 2017 - 14 € par habitant						
648220 S	Participations au déficit	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>648220/99001 S</i>	<i>Participations au déficit du syndicat Minett-Kompost</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant infomtion de Minett-Kompost du 26 octobre 2015						
	Total 510	487 974,99	480 396,00	507 565,00	492 038,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603200	Produits d'entretien	84,70	240,00	240,00	240,00		
<i>603200/99091</i>	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	84,70	240,00	240,00	240,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	338,25	800,00	800,00	800,00		
<i>603300/99093</i>	<i>Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange</i>	338,25	800,00	800,00	800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603600	Carburants	2 579,21	2 720,00	2 720,00	2 960,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	2 579,21	2 720,00	2 720,00	2 960,00		
603700	Lubrifiants	35,35	480,00	480,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants	35,35	480,00	480,00	480,00		
608112	Electricité	702,56	1 812,00	2 112,00	2 112,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	382,30	1 300,00	1 600,00	1 600,00		
	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler						
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	320,26	512,00	512,00	512,00		
608114	Chaleur	1 276,12	2 400,00	1 280,00	1 280,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 276,12	2 400,00	1 280,00	1 280,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 191,09	5 280,00	3 702,82	5 440,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	96,37	640,00	640,00	640,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 231,35	3 200,00	1 622,82	3 360,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	863,37	1 440,00	1 440,00	1 440,00		
608122	Petit équipement	1 867,89	3 540,00	3 540,00	3 540,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du reseau	0,00	500,00	500,00	500,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	0,00	320,00	320,00	320,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 099,10	1 440,00	1 440,00	1 440,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	768,79	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	192,16	400,00	400,00	440,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	192,16	400,00	400,00	440,00		
612200	Entretien et réparations	12 521,44	18 840,00	25 417,18	36 800,00		
612200/99002	travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation	11 000,00	15 000,00	20 000,00	30 000,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de canalisation						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	30,35	800,00	800,00	2 560,00		
612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 270,83	2 400,00	3 977,18	3 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	220,26	640,00	640,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	872,45	1 040,00	1 040,00	1 208,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	872,45	1 040,00	1 040,00	1 208,00		
621000	Rémunérations des salariés	16 987,69	17 200,00	17 200,00	18 500,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	16 987,69	17 200,00	17 200,00	18 500,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 502,35	2 800,00	2 800,00	3 100,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 502,35	2 800,00	2 800,00	3 100,00		
648120 P	Subventions affectées	3 523,92	1 600,00	3 500,00	6 500,00		
648120/99001 P	Perte de récolte - travaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
	- indemnités, suivant conventions passées entre les parties, dans le cadre du chantier d'assainissement de la rue de Bascharage à Schouweiler, d'une part indemnité pour autorisation de passage au propriétaire et d'autre part indemnités de perte de récolte aux locataires						
648120/99002 P	Frais divers en relation avec la station d'épuration	3 523,92	1 600,00	3 500,00	3 500,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 S	Participations à caractère général	130 543,54	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	130 543,54	140 000,00	140 000,00	140 000,00		
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - à partir de 2016: prévision d'une provision pour prise en charge de frais administratifs du SIVEC, qui s'occupe de la coordination partielle des travaux de raccordement, en attendant l'adhésion projetée et nécessaire à ce syndicat afin de préserver la pérennité de l'évacuation des aux usées						
	Total 520	176 218,72	199 152,00	205 232,00	223 400,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 101,85	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608128/99001	<i>Pacte Climat - frais de fonctionnement</i>	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - Frais de sensibilisation y relatif						
608128/99002	<i>Pacte Climat - autres frais de fonctionnement - programme de comptabilisation énergétique/ EBL</i>	1 101,85	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - mise en oeuvre de différentes actions concrètes						
648120 P	Subventions affectées	2 395,58	12 500,00	4 000,00	10 000,00		
648120/99001 P	<i>Subventions au public pour promotion de la mobilité publique</i>	325,00	5 000,00	1 500,00	2 500,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart, ...)						
648120/99002 P	<i>Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.</i>	2 070,58	7 500,00	2 500,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie						
	Total 532	3 497,43	32 500,00	24 000,00	30 000,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	2 206,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	Activités commission de l'environnement - activités à organiser par la commission de l'Environnement	2 206,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations de protection de la nature	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110/99002 P	Subside au mouvement interrégional et international contre la production d'énergie par la procédure de fission nucléaire - suivant décision afférente du conseil communal	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	14 169,82	14 234,44	14 234,44	14 479,54		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - suivant information du SICONA-Ouest du 9 octobre 2017	14 169,82	14 234,44	14 234,44	14 479,54		
648212 S	Participations à caractère spécifique	73 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature - contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA	73 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	Total 542	90 376,71	97 734,44	97 734,44	97 979,54		
	Total général 5	758 067,85	809 782,44	834 531,44	843 417,54		
	6 Logements et équipements collectifs						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608112	Electricité	0,00	2 000,00	2 500,00	2 500,00		
608112/99001	Ancien Précoce et Garage Pompiers - Electricité	0,00	2 000,00	2 500,00	2 500,00		
	Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce)						
608113	Gaz de canalisation	0,00	3 000,00	1 000,00	1 200,00		
608113/99001	Ancien Précoce et Garage Pompiers - Gaz de canalisation	0,00	3 000,00	1 000,00	1 200,00		
	Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce)						
608121	Fournitures d'entretien	88,07	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	88,07	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
612200	Entretien et réparations	4 986,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99001	bâtiment travaux d'entretien et réparations	4 986,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
	Total 612	5 074,57	11 000,00	9 500,00	9 700,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	84,70	240,00	240,00	240,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	84,70	240,00	240,00	240,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	338,25	800,00	800,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	338,25	800,00	800,00	800,00		
603600	Carburants	2 579,21	2 720,00	2 720,00	2 960,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	2 579,21	2 720,00	2 720,00	2 960,00		
603700	Lubrifiants	35,35	480,00	480,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	35,35	480,00	480,00	480,00		
608112	Electricité	320,26	512,00	512,00	512,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	320,26	512,00	512,00	512,00		
608114	Chaleur	1 276,12	2 400,00	1 280,00	1 280,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 276,12	2 400,00	1 280,00	1 280,00		
608121	Fournitures d'entretien	23 810,70	35 280,00	33 702,82	35 440,00		
608121/99001	fournitures d'entretien	21 619,61	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, bornes, semences etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	96,37	640,00	640,00	640,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 231,35	3 200,00	1 622,82	3 360,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	863,37	1 440,00	1 440,00	1 440,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608122	Petit équipement	4 200,36	7 040,00	7 040,00	8 040,00		
608122/99001	<i>petit équipement</i>	2 332,47	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc. installation d'armoires à livres						
608122/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement</i>	0,00	320,00	320,00	320,00		
608122/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - petit équipement</i>	1 099,10	1 440,00	1 440,00	1 440,00		
608122/99098	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage</i>	768,79	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608160	Vêtements professionnels	1 249,06	2 600,00	2 600,00	2 860,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	1 249,06	2 600,00	2 600,00	2 860,00		
612200	Entretien et réparations	9 193,94	23 840,00	25 417,18	26 800,00		
612200/99001	<i>Travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques</i>	7 672,50	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs, mise en place borne électrique sur parking mairie;						
612200/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	30,35	800,00	800,00	2 560,00		
612200/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations</i>	1 270,83	2 400,00	3 977,18	3 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	220,26	640,00	640,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	872,45	1 040,00	1 040,00	1 208,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	872,45	1 040,00	1 040,00	1 208,00		
621000	Rémunérations des salariés	110 420,00	111 800,00	111 800,00	120 250,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	110 420,00	111 800,00	111 800,00	120 250,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	16 265,27	18 200,00	18 200,00	20 150,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	16 265,27	18 200,00	18 200,00	20 150,00		
648120 P	Subventions affectées	461,95	1 200,00	461,95	500,00		
648120/99001 P	frais conventions CFL	461,95	1 200,00	461,95	500,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 621	171 107,62	208 152,00	206 293,95	221 520,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	910,26	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	910,26	3 000,00	3 000,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
608122	Petit équipement	7 120,29	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608122/99001	<i>petit équipement</i>	7 120,29	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	368,96	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière</i>	368,96	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
612300	Contrats de maintenance	2 353,09	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612300/99002	<i>Contrats de maintenance pour les feux tricolores</i>	2 353,09	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- diminution à partir de 2016, vu reprise des feux rouges au croisement RN5-CR103 par l'Etat						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	<i>subvention aux association / sécurité routière</i>	150,00	150,00	150,00	150,00		
	Total 622	10 902,60	40 650,00	40 650,00	40 650,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	169,40	480,00	480,00	480,00		
603200/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	169,40	480,00	480,00	480,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	676,50	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	676,50	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
603600	Carburants	5 158,42	5 440,00	5 440,00	5 920,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	5 158,42	5 440,00	5 440,00	5 920,00		
603700	Lubrifiants	70,70	960,00	960,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	70,70	960,00	960,00	960,00		
603800	Autres fournitures consommables	9 893,43	12 000,00	8 000,00	12 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	9 893,43	12 000,00	8 000,00	12 000,00		
	- à partir de fin 2015, achat en vrac, vu la mise en service d'un silo de stockage près des nouveaux ateliers communaux						
608112	Electricité	640,51	1 024,00	1 024,00	1 024,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	640,51	1 024,00	1 024,00	1 024,00		
608114	Chaleur	2 552,24	4 800,00	2 560,00	2 560,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 552,24	4 800,00	2 560,00	2 560,00		
608121	Fournitures d'entretien	8 424,60	15 560,00	12 405,63	15 880,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121/99001	Fournitures d'entretien - voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron, y compris acquisition de bacs à sel en 2016	4 042,42	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	192,74	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	2 462,70	6 400,00	3 245,63	6 720,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 726,74	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122	Petit équipement	3 735,76	6 280,00	6 080,00	6 080,00		
608122/99002	petit équipement - voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron	0,00	200,00	0,00	0,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	0,00	640,00	640,00	640,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	2 198,19	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 537,57	2 560,00	2 560,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	1 825,55	3 800,00	3 800,00	4 180,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 825,55	3 800,00	3 800,00	4 180,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
612200	Entretien et réparations	16 839,95	52 680,00	55 834,37	58 600,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations	13 797,07	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2017: de même travaux exceptionnels, dans le cadre de la réparation de trottoirs à Schouweiler et éventuellement de travaux à réaliser en parallèle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par les P. et T., ainsi que certaines mesures dans le cadre du pacte-climat						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	60,70	1 600,00	1 600,00	5 120,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	2 541,66	4 800,00	7 954,37	7 200,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	440,52	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 744,91	2 080,00	2 080,00	2 416,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 744,91	2 080,00	2 080,00	2 416,00		
621000	Rémunérations des salariés	161 383,08	163 400,00	163 400,00	175 750,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	161 383,08	163 400,00	163 400,00	175 750,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	23 772,32	26 600,00	26 600,00	29 450,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	23 772,32	26 600,00	26 600,00	29 450,00		
Total	624	236 887,37	296 704,00	290 264,00	316 900,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	185,71	500,00	500,00	500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	185,71	500,00	500,00	500,00		
	- éclairage des morgues						
608121	Fournitures d'entretien	1 575,75	2 900,00	2 900,00	17 000,00		
608121/99001	bâtiment - Fournitures d'entretien	312,16	1 000,00	1 000,00	10 000,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien	1 263,59	1 900,00	1 900,00	7 000,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
608122	Petit équipement	2 826,18	1 500,00	1 500,00	0,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	2 826,18	1 500,00	1 500,00	0,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608122/99002	infrastructures - petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
	- alimentation le cas échéant et en cas de besoin via un transfert de crédit						
608160	Vêtements professionnels	1 537,31	3 200,00	3 200,00	3 520,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 537,31	3 200,00	3 200,00	3 520,00		
612200	Entretien et réparations	5 622,88	13 500,00	15 500,00	22 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	716,15	1 500,00	1 500,00	10 000,00		
	- entretien des morgues						
	- nettoyage régulier des morgues par tiers						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures	4 906,73	12 000,00	14 000,00	12 000,00		
	- mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008						
	- entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	- Bëschkierfecht: dépôt cendres autour de l'arbre: 124 € - Bëschkierfecht: dispersion des cendres : 78 €						
621000	Rémunérations des salariés	135 901,54	137 600,00	137 600,00	148 000,00		
621000/99004	*ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	135 901,54	137 600,00	137 600,00	148 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	20 018,80	22 400,00	22 400,00	24 800,00		
623000/99004	*ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle	20 018,80	22 400,00	22 400,00	24 800,00		
648211 S	Participations à caractère général	425,28	500,00	500,00	500,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire - participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant	425,28	500,00	500,00	500,00		
	Total 626	168 093,45	182 100,00	184 100,00	216 320,00		
3/627/	627 Ateliers						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	500,00		
603500/99001	Atelier - Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	500,00		
608121/99001	Atelier - Machines de bureau et matériel informatique - Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	500,00		
617100	Personnel intérimaire	59 788,64	72 000,00	78 400,00	73 800,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires - embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins - y compris 3e salarié en 2016, afin de garantir l'efficacité - pour 2017 et 2018: augmentation afin d'être en mesures de réagir par rapport à d'éventuels besoins qui pourraient se	59 788,64	72 000,00	78 400,00	73 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	montrer en ce qui concerne l'entretien des alentours de la nouvelle école, étant donné que des expériences n'existent pas encore						
622000	Autre personnel	32 279,59	35 500,00	35 200,00	36 400,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers	32 279,59	35 500,00	35 200,00	36 400,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)						
623000	Charges sociales (part patronale)	323,94	375,00	356,00	375,00		
623000/99001	*Salaires des étudiants charges patronales	323,94	375,00	356,00	375,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)						
624000	Pensions complémentaires	30 497,40	34 300,00	34 300,00	34 300,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	30 497,40	34 300,00	34 300,00	34 300,00		
	- suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud						
	Total 627	122 889,57	142 175,00	148 256,00	145 875,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	169,39	480,00	480,00	480,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	169,39	480,00	480,00	480,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	676,51	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange	676,51	1 600,00	1 600,00	1 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
603600	Carburants	5 158,42	5 440,00	5 440,00	5 920,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	5 158,42	5 440,00	5 440,00	5 920,00		
603700	Lubrifiants	70,71	960,00	960,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	70,71	960,00	960,00	960,00		
608112	Electricité	1 388,56	2 624,00	2 454,00	2 574,00		
608112/99001	bâtiment - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	114,67	600,00	200,00	300,00		
	- entretien des réservoirs						
608112/99002	réseau - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	633,38	1 000,00	1 230,00	1 250,00		
	- frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public						
	- suite à mise en service nouveau bassin d'eau ces frais ne seront plus exigibles						
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	640,51	1 024,00	1 024,00	1 024,00		
608114	Chaleur	2 552,25	4 800,00	2 560,00	2 560,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 552,25	4 800,00	2 560,00	2 560,00		
608121	Fournitures d'entretien	37 921,68	91 060,00	87 905,63	91 380,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		
	<i>- entretien des réservoirs</i>						
608121/99002	<i>réseau - fournitures d'entretien</i>	33 539,51	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	<i>- robinetterie, tuyauterie, compteurs etc.</i>						
608121/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien</i>	192,75	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
608121/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien</i>	2 462,69	6 400,00	3 245,63	6 720,00		
608121/99098	<i>Ventil. atelier - fournitures d'entretien</i>	1 726,73	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122	Petit équipement	3 735,76	7 280,00	6 080,00	6 080,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	0,00	700,00	0,00	0,00		
	<i>- entretien des réservoirs</i>						
608122/99002	<i>réseau- petit équipement</i>	0,00	500,00	0,00	0,00		
608122/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement</i>	0,00	640,00	640,00	640,00		
608122/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - petit équipement</i>	2 198,19	2 880,00	2 880,00	2 880,00		
608122/99098	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage</i>	1 537,57	2 560,00	2 560,00	2 560,00		
608160	Vêtements professionnels	480,41	1 000,00	1 000,00	1 100,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	480,41	1 000,00	1 000,00	1 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612200	Entretien et réparations	58 914,23	135 180,00	132 334,37	141 100,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations - entretien des réservoirs et autres bâtiments	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612200/99002	réseaux - travaux d'entretien et de réparation - en 2017 et 2018: mise en conformité du réseau	55 871,32	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
612200/99004	Analyse d'eau par l'Etat - en suivant les contraintes de la loi, à partir de 2016 à charge des communes	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	60,71	1 600,00	1 600,00	5 120,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	2 541,67	4 800,00	7 954,37	7 200,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	440,53	1 280,00	1 280,00	1 280,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 744,92	2 080,00	2 080,00	2 416,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 744,92	2 080,00	2 080,00	2 416,00		
621000	Rémunérations des salariés	42 469,23	43 000,00	43 000,00	46 250,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	42 469,23	43 000,00	43 000,00	46 250,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	6 255,87	7 000,00	7 000,00	7 750,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	6 255,87	7 000,00	7 000,00	7 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
648120 P	Subventions affectées	74 292,53	78 000,00	78 000,00	80 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable	74 292,53	78 000,00	78 000,00	80 000,00		
	- En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour.						
	- Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013						
648211 S	Participations à caractère général	308 934,08	310 000,00	260 000,00	312 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable	308 934,08	310 000,00	260 000,00	312 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich						
	- prix suivant information du SES						
	* pour fourniture dans réservoir: 1.00€/m3, augmentation en 2018 à 1,20€/m3						
	* pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3						
	Total 630	544 764,55	690 504,00	630 894,00	702 170,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	29 371,65	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	29 371,65	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS						
	- une légère diminution est escomptée, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
612200	Entretien et réparations	11 227,02	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage	11 227,02	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	- éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
	Total 640	40 598,67	49 000,00	49 000,00	49 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité	320,32	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - y compris minimum d'électricité consommée au niveau de bâtiments communaux, désaffectés: - anciens ateliers rue Tajel - Maisons 3 + 7 rue Tajel	320,32	1 100,00	1 100,00	1 100,00		
608113	Gaz de canalisation	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné au chauffage des immeubles bâtis non affectés - y compris minimum d'électricité consommée au niveau de bâtiments communaux, désaffectés: - anciens ateliers rue Tajel - Maisons 3 + 7 rue Tajel	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dans le cadre des locaux à la rue Tajel et des bâtiments désaffectés à bettange, précoce et pompiers	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	57,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs - frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage	57,46	100,00	100,00	100,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	1 500,00	1 000,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations - dans le cadre des locaux à la rue Tajel et des bâtiments désaffectés à bettange, précoce et pompiers	0,00	1 500,00	1 500,00	1 000,00		
	Total 650	377,78	3 700,00	3 700,00	5 200,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 6	1 300 696,18	1 623 985,00	1 562 657,95	1 707 335,00		
	7 Santé						
3/740/	740 Services de santé publique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>608128/99001</i>	<i>autres fournitures d'entretien et de petits équipements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- menues dépenses en relation avec le service de prise de sang - reprise du service de la ZITHA par le Laboratoires Réunis à partir de 2016, sans modification au niveau du service - abolition de ce service à partir de 2017 par le prestataire						
648110 P	Subventions non affectées	600,00	600,00	600,00	600,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subside Croix Rouge</i>	600,00	600,00	600,00	600,00		
	- subside à la Croix Rouge (section locale)						
	Total 740	600,00	600,00	600,00	600,00		
3/790/	790 Autre santé						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
<i>615100/99001</i>	<i>Mesures de prévention à mettre en oeuvre en matière de suicide et de toxicomanie</i>	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Total 790	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	Total général 7	600,00	600,00	600,00	1 600,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
3/810/	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	54,61	500,00	100,00	500,00		
<i>608122/99001</i>	<i>achat materiel cours loisirs</i>	54,61	500,00	100,00	500,00		
	- matériel pour cours du soir						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 296,34	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	<i>frais d'organisations vacances loisirs</i>	1 296,34	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	835,94	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615212/99001	<i>Frais vacances loisirs</i>	835,94	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	467,82	1 200,00	700,00	1 000,00		
615241/99001	<i>fête de clôture "vacances-loisirs"</i>	467,82	1 200,00	700,00	1 000,00		
	<i>- frais d'organisation</i>						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 297,80	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
616000/99001	<i>transport excursions vacances loisir</i>	1 297,80	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
	<i>- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"</i>						
622000	Autre personnel	0,00	0,00	0,00	0,00		
622000/99001	<i>*salaires des étudiants, encadrement vacances loisirs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>- frais de personnel (moniteurs), en relation avec l'organisation des activités de "Vacances-Loisirs"</i>						
	<i>- à charge du prestataire de la MRE à partir de 2016, refacturation à la commune par décompte annuel</i>						
623000	Charges sociales (part patronale)	0,00	0,00	0,00	0,00		
623000/99001	<i>*salaire des étudiants charges patronales, encadrement vacances loisirs</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
642800	Autres indemnités	8 961,00	10 000,00	11 000,00	10 000,00		
642800/99001	<i>indemnités cours loisirs (sport, culture)</i>	8 961,00	10 000,00	11 000,00	10 000,00		
	<i>- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle</i>						
	<i>- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal</i>						
	<i>- adjonction de plusieurs cours à grande envergure</i>						
	Total 810	12 913,51	18 300,00	18 400,00	18 100,00		
3/821/	821 Terrains de sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200/99001	Bâtiment - produits d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112	Electricité	9 231,36	10 672,50	10 672,50	10 672,50		
608112/99001	terrain de football - Electricité destinée à la consommation propre - éclairage du local du football et du terrain	6 530,57	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre	2 700,79	3 672,50	3 672,50	3 672,50		
608113	Gaz de canalisation	5 414,30	6 000,00	4 800,00	6 000,00		
608113/99001	terrain de football - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre - chauffage du local du football	5 414,30	6 000,00	4 800,00	6 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 279,66	5 220,00	5 220,00	5 220,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	201,30	3 720,00	3 720,00	3 720,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	1 078,36	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99002	infrastructures- petit équipement - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	0,00	0,00	0,00		
608160	Vêtements professionnels	288,24	600,00	600,00	660,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	288,24	600,00	600,00	660,00		
612200	Entretien et réparations	17 501,84	21 280,00	26 000,00	56 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	6 991,84	8 000,00	11 000,00	11 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
612200/99002	locaux du football et du tennis - nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012 <i>travaux d'entretien et réparations des infrastructures</i>	10 510,00	13 280,00	15 000,00	45 000,00		
621000	terrain de football et courts de tennis, y compris grand entretien terrain de football synthétique en 2017 Rémunérations des salariés	25 481,54	25 800,00	25 800,00	27 750,00		
621000/99004	<i>*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	25 481,54	25 800,00	25 800,00	27 750,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	3 753,52	4 200,00	4 200,00	4 650,00		
623000/99004	<i>*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle</i>	3 753,52	4 200,00	4 200,00	4 650,00		
	Total 821	62 950,46	73 772,50	77 292,50	110 952,50		
3/822/	822 Halls sportifs						
603110	Combustibles - Solides	0,00	7 150,00	7 150,00	7 150,00		
603110/99001	<i>Chauffage Centre sportif : Copeaux de bois - pellets</i>	0,00	7 150,00	7 150,00	7 150,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608112	Electricité	16 204,74	18 362,50	18 362,50	18 362,50		
608112/99001	<i>Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	16 204,74	18 362,50	18 362,50	18 362,50		
	- hall sportif à Schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	9 287,95	2 050,00	1 625,00	1 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - hall sportif à Schouweiler	9 287,95	2 050,00	1 625,00	1 300,00		
608121	Fournitures d'entretien	810,50	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien - hall sportif à Schouweiler	810,50	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	421,20	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement - hall sportif à Schouweiler	421,20	500,00	500,00	500,00		
608122/99002	Matériel - petit équipement - acquisition spécifiques diverses - mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif	0,00	500,00	500,00	500,00		
608160	Vêtements professionnels	672,57	1 400,00	1 400,00	1 540,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillemant- salariés à tâche manuelle	672,57	1 400,00	1 400,00	1 540,00		
612200	Entretien et réparations	39 662,51	35 500,00	36 500,00	43 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments - augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers - en 2018: diverses réparations dans vestiaires, douches et couloirs	39 662,51	35 500,00	36 500,00	43 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	59 456,92	60 200,00	60 200,00	64 750,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	59 456,92	60 200,00	60 200,00	64 750,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	8 758,22	9 800,00	9 800,00	10 850,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	8 758,22	9 800,00	9 800,00	10 850,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	Taxe de cabaretage - en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif	0,00	100,00	100,00	100,00		
	Total 822	135 274,61	136 562,50	137 137,50	149 052,50		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	162 521,85	204 795,90	204 927,09	224 931,49		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI - participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine - suivant information du syndicat PIMODI	162 521,85	204 795,90	204 927,09	224 931,49		
	Total 823	162 521,85	204 795,90	204 927,09	224 931,49		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	Matériel de sport - petit équipement - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	825,00	2 000,00	1 000,00	1 500,00		
608128/99001	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement - e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"	825,00	2 000,00	1 000,00	1 500,00		
615241	Frais de réception	982,56	15 965,00	12 965,00	8 000,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants - activités à organiser par la commission sportive	982,56	4 500,00	1 500,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	(frais d'organisation)						
615241/99002	Manifestations sportives - Tour de France	0,00	11 465,00	11 465,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	7 900,00	12 500,00	13 700,00	14 700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	7 900,00	12 500,00	13 700,00	14 700,00		
	- subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub						
	- subside à discerner dans le cadre du mérite sportif						
	- subside à l'UC DIPPACH pour l'organisation d'une course cycliste à Dippach svt décision à prendre par le Conseil Communal						
	Total 825	9 707,56	31 465,00	28 665,00	25 200,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603200	Produits d'entretien	65,28	500,00	500,00	0,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	65,28	500,00	500,00	0,00		
	- produits d'entretien						
608112	Electricité	14 312,16	22 000,00	17 000,00	17 000,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	14 312,16	22 000,00	17 000,00	17 000,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange						
	- salle de musique, Schouweiler						
	- à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	12 115,60	22 000,00	15 000,00	14 750,00		
608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	12 115,60	22 000,00	15 000,00	14 750,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange						
	- salle de musique, Schouweiler						
	- à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608121	Fournitures d'entretien	2 098,38	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	1 466,90	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- produits d'entretien						
608121/99002	fonctionnement - fournitures d'entretien	631,48	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- menus frais d'investissement						
	- en 2017: lave-vaisselle professionnel pour CCB						
608122	Petit équipement	2 413,65	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	480,93	600,00	600,00	600,00		
	- produits d'entretien						
608122/99002	fonctionnement - petit équipement	1 932,72	2 100,00	2 100,00	2 100,00		
	- menus frais d'investissement						
608160	Vêtements professionnels	480,41	1 000,00	1 000,00	1 100,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	480,41	1 000,00	1 000,00	1 100,00		
612200	Entretien et réparations	20 923,62	23 000,00	23 000,00	24 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	20 923,62	23 000,00	23 000,00	24 500,00		
	- à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie						
	- augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge						
	- adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012						
612300	Contrats de maintenance	524,87	600,00	600,00	600,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour l'ascenseur	524,87	600,00	600,00	600,00		
	- centre culturel Norbert SASSEL						
621000	Rémunérations des salariés	42 469,23	43 000,00	43 000,00	46 250,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	42 469,23	43 000,00	43 000,00	46 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000	Charges sociales (part patronale)	6 255,87	7 000,00	7 000,00	7 750,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	6 255,87	7 000,00	7 000,00	7 750,00		
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	73,50	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	73,50	100,00	73,50	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	495,79	495,79		
688000/99001	remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	495,79	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange						
	- remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831	101 732,57	129 395,79	117 369,29	122 245,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
612200	Entretien et réparations	180,00	400,00	400,00	400,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique	180,00	400,00	400,00	400,00		
648110 P	Subventions non affectées	4 800,00	6 000,00	4 900,00	6 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de chants et musique	4 800,00	6 000,00	4 900,00	6 000,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211 C	Participations à caractère général	81 900,00	83 000,00	83 000,00	84 000,00		
648211/99001 C	Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune	81 900,00	83 000,00	83 000,00	84 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans le cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						
	Total 836	86 880,00	89 400,00	88 300,00	90 400,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	209,15	1 000,00	400,00	1 000,00		
618110/99001	acquisition de publications luxembourgeoises	209,15	1 000,00	400,00	1 000,00		
	Total 837	209,15	1 000,00	400,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	780,24	5 000,00	80,00	2 000,00		
608128/99001	frais de fonctionnement commission archives	780,24	5 000,00	80,00	2 000,00		
	Total 838	780,24	5 000,00	80,00	2 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608121/99001	Autres fournitures pour manifestations culturelles	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241	Frais de réception	15 211,27	16 000,00	29 000,00	22 000,00		
615241/99001	Manifestations culturelles - frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année	15 211,27	16 000,00	29 000,00	22 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	8 760,00	4 350,00	4 150,00	4 600,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel - subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, Dippech hëlleft et le Foyer de la Femme, le cas échéant Kabarä Pepperoni - éventuellement adjonction de nouvelles sociétés	8 510,00	3 100,00	2 900,00	3 100,00		
648110/99002 P	subvention - mérite culturel - subside à discerner dans le cadre du mérite culturel	0,00	500,00	500,00	500,00		
648110/99004 P	subsides anniversaires - liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000	250,00	750,00	750,00	1 000,00		
	Total 839	23 971,27	22 350,00	35 150,00	28 600,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	1 195,25	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - éventuellement diminution vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes	1 195,25	1 700,00	1 700,00	1 700,00		
608113	Gaz de canalisation	12 691,36	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - éventuellement diminution vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes	12 691,36	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
608121							
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- dépenses diverses - diminution projetée vu les changements proposés au niveau de la législation afférente su les cultes						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- dépenses diverses - diminution projetée vu les changements proposés au niveau de la législation afférente su les cultes						
612200	Entretien et réparations	6 199,95	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	6 199,95	10 000,00	3 000,00	10 000,00		
	- travaux d'entretien - éventuellement diminution vu les changements proposés au niveau de la législation afférente sur les cultes						
612300	Contrats de maintenance	199,40	250,00	205,00	210,00		
612300/99001	<i>contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange</i>	199,40	250,00	205,00	210,00		
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120/99001 P	<i>Participation au déficit de la fabrique d'église</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise * suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs - en application des dispositions légales afférentes - reprise de l'article 3/850/648220/99001 vers l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - vu la modification de la législation afférente, le communes n'auront plus à supporter les déficits des fabriqwues d'église à partir de l'exercice 2015, liquidé en 2016						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	Total 850	20 285,96	26 950,00	19 905,00	26 910,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	5 929,60	5 000,00	5 000,00	7 500,00		
608122/99001	<i>fêtes publiques - petit équipement</i> - en cas de besoin - en 2018 acquisition de matériel biodégradables (gobelets, assiettes, couverts)	5 929,60	5 000,00	5 000,00	7 500,00		
615241	Frais de réception	35 770,70	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
615241/99001	<i>Frais des fêtes publiques</i> - vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation - dépenses élevée à partir de 2007, vu la modification des modalités de la fête nationale, combinée le cas échéant avec la rencontre du jumelage - en 2016, éventuellement acquisition de verres pour réceptions au logo de la commune	35 770,70	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
642800	Autres indemnités	6 000,00	7 000,00	7 500,00	6 000,00		
642800/99001	<i>Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités</i> - personnes qui assurent le service lors des réceptions	6 000,00	7 000,00	7 500,00	6 000,00		
	Total 860	47 700,30	45 000,00	45 500,00	46 500,00		
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
603110	Combustibles - Solides	0,00	660,00	660,00	660,00		
603110/99001	<i>Ventil. Chauffage Home St Joseph: Copeaux de bois - pellets</i> - part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, qui alimente ce bâtiment - suivant convention entre la commune et la fabrique d'Eglise de Schouweiler, prise en charge des frais de chauffage du home	0,00	660,00	660,00	660,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
	pendant 30 ans à partir de 2005, dans le cadre du soutien communal pour sa rénovation et en contrepartie la mise à disposition pour des manifestations d'associations locales						
608113	Gaz de canalisation	0,00	0,00	150,00	120,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation: Home St Joseph	0,00	0,00	150,00	120,00		
	Total 890	0,00	660,00	810,00	780,00		
	Total général 8	664 927,48	784 651,69	773 936,38	846 672,28		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
603110/99001	Ventil. Chauffage ecole fondamentale - pellets de bois	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	636,73	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	636,73	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau	8 990,72	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	8 990,72	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
	- pour tous les cycles						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	4 289,33	3 600,00	4 300,00	4 300,00		
606310/99001	sachet St Nicolas	4 289,33	3 600,00	4 300,00	4 300,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	23 467,26	35 000,00	35 900,00	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
606353/99001	livres de classe	23 467,26	35 000,00	35 900,00	35 000,00		
608112	Electricité	23 457,10	24 605,75	24 605,75	24 605,75		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	23 457,10	24 605,75	24 605,75	24 605,75		
608113	Gaz de canalisation	18 097,54	2 950,00	1 250,00	1 000,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	18 097,54	2 950,00	1 250,00	1 000,00		
	- part des frais ventilés - à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, plus de frais de la sorte, mais par contre participation aux frais ventilés pour chauffage à copeaux de bois						
608121	Fournitures d'entretien	9 508,97	16 769,97	16 769,97	17 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	7 475,02	12 769,97	12 769,97	13 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours - à partir de 2017 achat annuel de filtres						
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	2 033,95	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	46 314,43	65 400,00	65 400,00	75 400,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	1 943,04	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	259,00	500,00	500,00	500,00		
608122/99005	machines de bureau et materiel informatique	683,05	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608122/99006	<i>mobilier</i>	1 400,60	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- acquisition de mobilier pour cycles 1-4						
608122/99007	<i>Matériel sportif</i>	139,52	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	<i>précoce - matériel pédagogique</i>	4 401,81	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce						
	* acquisition de matériel didactique et de jeux						
	* prix de fin d'année						
608122/99012	<i>préscolaire - matériel pédagogique</i>	12 487,60	14 400,00	14 400,00	19 400,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe						
	- 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
	- pour 2018: 5.000 € suppl. pour l'acquisition de matériel pédagogique spécifique pour le nouvel espace de motricité						
608122/99013	<i>primaire - matériel pédagogique</i>	24 999,81	32 500,00	32 500,00	37 500,00		
	- matériel didactique	13.000					
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.)	8.500					
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
	- matériel et achats divers pour la cuis. pédagogique	5.000					
608160	Vêtements professionnels	2 690,29	5 600,00	5 600,00	6 160,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	2 690,29	5 600,00	5 600,00	6 160,00		
612200	Entretien et réparations	145 602,43	182 730,03	172 730,03	181 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école</i>	141 898,90	181 730,03	171 730,03	180 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- divers travaux - à partir de 2016, augmentaiton vu la mise en service de la nouvelle école						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	3 703,53	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	12 683,36	13 800,00	13 800,00	13 800,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour les ascenceurs	1 183,36	1 300,00	1 300,00	1 300,00		
	- assenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4)						
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique	11 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00		
	- contrats d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école - maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design)						
615241	Frais de réception	1 072,64	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
615241/99001	manifestations école	1 072,64	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- diverses manifestation de l'école soutenues par la commune						
621000	Rémunérations des salariés	249 317,48	240 800,00	240 912,34	259 000,00		
621000/99001	*rémunération de base-fonctionnaires	11 489,78	0,00	112,34	0,00		
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir de mars 2016						
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	237 827,70	240 800,00	240 800,00	259 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	37 931,26	39 200,00	39 229,00	43 400,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales-fonctionnaires	2 898,35	0,00	29,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03 - reprise par l'Etat à partir du mars 2016						
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	35 032,91	39 200,00	39 200,00	43 400,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	330,00	300,00	400,00	400,00		
641000/99001	Licences informatiques	330,00	300,00	400,00	400,00		
	- frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis) jusqu'en 2016 compris, changement de formule, négociée par l'état à partir de 2017, moins chère de manière substantielle						
648212 C	Participations à caractère spécifique	14 827,00	16 000,00	14 000,00	12 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	14 827,00	16 000,00	14 000,00	12 000,00		
	- prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - prise en charge de minervals d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales						
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	2 115 619,37	0,00	0,00	0,00		
648251/99001 G	*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant	2 115 619,37	0,00	0,00	0,00		
	- à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire - suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons - y compris régularisations pour les années précédentes - en 2016, comptabilisation budgétaire de deux exercices, vu la réforme des finances des communes, qui ne prévoit plus cette prise en charge à partir de 2017						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	Total 910	2 714 835,91	663 255,75	651 397,09	689 565,75		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	888,08	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	<i>divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire</i>	888,08	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 272,50	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux</i>	3 272,50	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- honoraires du médecin scolaire						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	22 778,23	39 000,00	35 000,00	38 500,00		
615212/99002	<i>Frais - Excursions Cycle 1 précoce</i>	642,80	2 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99003	<i>Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire</i>	1 400,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99004	<i>Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire</i>	3 735,93	7 000,00	4 000,00	7 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99005	<i>Frais Lasep et excursions extraordinaires</i>	16 999,50	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	- en 2017: voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	263 107,66	272 500,00	240 500,00	227 500,00		
616000/99001	<i>Transport scolaire</i>	242 670,18	230 000,00	200 000,00	185 000,00		
	- suivant soumission du 10 juillet 2017, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	* année scolaire 2017/18 et s. : - bus Dippach: 50.316,31 Eur - bus Bettange: 50.311,38 Eur - bus Schouweiler: 46.852,28 Eur - bus vers piscine: 14.942,88 Eur - bus vers forêt: 638,90 Eur - bus vers piscine PIMODI (LASEP): 1.245,24 e * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2017, ils sont à majorer des hausses légales intervenues						
616000/99002	Transport - Excursions Cycle 1 précoce	2 430,80	4 000,00	2 000,00	4 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire	2 827,35	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire	7 960,15	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99005	transport Lasep et excursions extraordinaires	7 219,18	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	27 950,52	28 300,00	34 000,00	35 000,00		
621000/99003	*rémunération de base: salariés à tâche intellectuelle	27 950,52	28 300,00	34 000,00	35 000,00		
	- surveillantes bus scolaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	4 212,14	4 400,00	5 300,00	5 500,00		
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	4 212,14	4 400,00	5 300,00	5 500,00		
	- surveillantes bus scolaire						
642300	Indemnités aux membres du personnel	9 125,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
642300/99001	indemnités diverses (LASEP, séances de lecture...)	9 125,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre						
642800	Autres indemnités	3 000,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
<i>642800/99001</i>	<i>indemnités cours pour adultes</i>	3 000,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique)						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
648110 P	Subventions non affectées	1 150,00	1 200,00	1 150,00	1 200,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subvention APEEF</i>	750,00	800,00	750,00	800,00		
	- suivant décision du conseil communal						
<i>648110/99002 P</i>	<i>Subventions LASEP</i>	400,00	400,00	400,00	400,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale</i>	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	- subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648330 P	Aides aux enfants	255,00	360,00	360,00	360,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention parents enfants dyslexiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- le cas échéant des soutiens financiers de l'association SOS-IRS (pour enfants dyslexiques), vu la fréquentation par deux élèves de la commune (suivant délibér. du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- plus de demande les dernières années						
<i>648330/99002 P</i>	<i>Epargne scolaire</i>	255,00	360,00	360,00	360,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	Total 930	335 739,13	368 560,00	339 110,00	330 860,00		
	Total général 9	3 050 575,04	1 031 815,75	990 507,09	1 020 425,75		
	TOTAL GENERAL	9 155 664,22	8 274 073,41	8 168 220,85	8 862 591,44		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/120/	120 Coordination administrative						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	6 691,00		
162000/17038 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque à la Mairie - suivant engagement du MDDI	0,00	0,00	0,00	6 691,00		
	Total 120	0,00	0,00	0,00	6 691,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	7 000 000,00	7 170 000,00	4 000 000,00	0,00		
194000/99001	Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal - emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice	7 000 000,00	7 170 000,00	4 000 000,00	0,00		
	Total 180	7 000 000,00	7 170 000,00	4 000 000,00	0,00		
	Total général 1	7 000 000,00	7 170 000,00	4 000 000,00	6 691,00		
	2 Protection sociale						
1/241/	241 Crèches et garderies						
169280	Autres participations aux frais	0,00	20 000,00	9 000,00	0,00		
169280/16042	Crèche Dippach - Remboursement partielle par la commune de Garnich dans le cadre de la mise en conformité technique de l'immeuble	0,00	20 000,00	9 000,00	0,00		
	Total 241	0,00	20 000,00	9 000,00	0,00		
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00		
163000/15021 G	Subside de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle maison relais à Schouweiler	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- suivant engagement, suivant confirmation du MENJE, y compris subside pour l'équipement en mobilier et cuisine, suivant convention entre l'Etat et la commune, approuvée par le conseil communal						
169280 C	Autres participations aux frais	0,00	8 000,00	20 000,00	7 000,00		
169280/12001 C	Remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach	0,00	8 000,00	20 000,00	7 000,00		
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet à réaliser de concert entre les communes en question) - approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999 - frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
	Total 242	0,00	808 000,00	820 000,00	7 000,00		
1/270/	270 Intégration des étrangers						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	6 527,37	0,00		
168000/17033 G	Participation étatique pour la création d'un Welcome Book - Typesch Dippech	0,00	0,00	6 527,37	0,00		
	- cofinancement dans le cadre des subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional initiant et soutenant des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers - Courrier et accord de collaboration du 7 juin 2017 - 50 % de 13.054,74 € = 6.527,37 € pour 2017)						
	Total 270	0,00	0,00	6 527,37	0,00		
	Total général 2	0,00	828 000,00	835 527,37	7 000,00		
1/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/320/	320 Services de secours						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	725 000,00	725 000,00	0,00		
161000/11001 G	Subside de l'Etat pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et subside de l'Etat pour la construction de nouveaux ateliers de régie - suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 14 décembre 2016, en ce qui concerne l'atelier et la confirmation orale de l'ASC, en ce qui concerne la caserne de pompiers	0,00	725 000,00	725 000,00	0,00		
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	21 485,42	0,00	820,00	0,00		
163000/11002 G	Subsides d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies - dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers) - augmentation en 2016, vue acquisition de nouveau matériel de radiotransmission, à la demande de l'Etat, (digitalisation du réseau)	21 485,42	0,00	820,00	0,00		
163000/12003 G	Subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule TLF 2000 STA - suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 20 décembre 2012 - solde	0,00	0,00	0,00	0,00		
263220	Véhicules spéciaux	0,00	2 000,00	402,00	0,00		
263220/99002	vente d'un véhicule d'incendie type GW - en 2017: vente dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule de type TSF, afin de garder la cohérence dans le parc automobile du service d'incendie	0,00	2 000,00	402,00	0,00		
	Total 320	21 485,42	727 000,00	726 222,00	0,00		
	Total général 3	21 485,42	727 000,00	726 222,00	0,00		
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
261100	Terrains	28 574,00	0,00	0,00	1 890,00		
261100/14001	échange de fonds à Bettange au lieu-dit "hannert der Millen"	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
	- échange avec M. Gaton BRAUN de Bettange, en suivant le compromis afférent						
261100/14012	Echange de fonds entre la commune et Mme Becker Anne dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable à Dippach-Gare	343,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant décision du conseil communal (approbation de l'acte notarié)						
261100/15001	Cession de fonds communaux au lieu-dit "op Kierkelt" et " beim Mühlenkreuz"	28 231,00	0,00	0,00	0,00		
	- cession de fonds à M. Joel GILLES, en suivant la procédure achevée						
261100/18037	Vente de fonds communaux à l'Etat en ce qui concerne la réalisation de travaux d'infrastructure par les CFL	0,00	0,00	0,00	1 890,00		
	- suivant compromis établi						
	Total 411	28 574,00	0,00	0,00	1 890,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	129 329,80	0,00	0,00	72 000,00		
161000/13006 G	Subside de l'Etat pour la construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois	46 394,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI du 29 janvier 2015, N°: 246/14						
161000/99001 G	Subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers	82 935,80	0,00	0,00	72 000,00		
	- en 2018: 80% de la dépense engagée dans les travaux de 2018 - chemins Wuesen, Haard et Golbësch						
169280	Autres participations aux frais	0,00	80 000,00	78 858,00	0,00		
169280/17014	Remboursement partiel par la commune de Leudelange dans le cadre de l'acquisition commune d'un tracteur pour les services forestiers des deux communes	0,00	80 000,00	78 858,00	0,00		
	- suivant convention entre le deux communes à établir, dépense afférente au chapitre des dépenses extraordinaires						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/412/	412 Sylviculture						
	Total 412	129 329,80	80 000,00	78 858,00	72 000,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
169100/99001	Remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune - suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 422	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total général 4	157 903,80	81 000,00	78 858,00	74 890,00		
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
288180	Remboursement autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	249 059,84	249 059,84	0,00		
288180/17028	Remboursement d'une partie du capital du SIDOR - suivant décision du comité du SIDOR et information afférente du 20 octobre 2016	0,00	249 059,84	249 059,84	0,00		
	Total 510	0,00	249 059,84	249 059,84	0,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	685 041,00	298 834,00	386 207,00		
162000/14005 G	Subside de l'Etat pour la réalisation de travaux de canalisation à l'intérieur de la localité de Bettange - suivant disposition N°: D032/16 du 29 mars 2016 du MDDI	0,00	622 620,00	298 834,00	323 786,00		
162000/15006 G	Subside de l'Etat pour l'équipement électromécanique du déversoir à Schouweiler, rue de Bascharage - suivant disposition N°: D046/16 du 29 avril 2016 du MDDI	0,00	62 421,00	0,00	62 421,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	24 400,00	22 000,00	0,00		
168000/06003 G	Subside relatif à l'élaboration du dossier technique d'assainissement de la commune	0,00	24 400,00	22 000,00	0,00		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
169100/99001	Taxes de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€) - abolition en 2017, suivant décision du conseil communal						
169280	Autres participations aux frais	0,00	250 000,00	0,00	265 000,00		
169280/15007	Participations de promoteurs aux frais d'assainissements rue René de Geysen à Bettange	0,00	250 000,00	0,00	265 000,00		
	- suivant conventions à finaliser entre la commune et les promoteurs en quetions, frais avancés par la commune pour des raisons d'organisation, contre-partie aux dépenses extraordinaires - en 2017: première tranche - total de la dépense à rembourser en définitive - dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€ - remboursement en étapes: 2017: 265.000,-€ 2018: 340.000,-€						
	Total 520	0,00	960 441,00	320 834,00	651 207,00		
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
162000 P	Installations techniques et machines	1 461,00	0,00	0,00	0,00		
162000/14020 P	Subside par entreprise privée pour l'acquisition d'un véhicule électrique	1 461,00	0,00	0,00	0,00		
	- Eno-Prime						
	Total 532	1 461,00	0,00	0,00	0,00		
1/541/	541 Diversité biologique						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	15 000,00	15 000,00	17 500,00		
161000/17016 G	Subside pour des projets d'entretien et de création de biotopes - contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales	0,00	15 000,00	15 000,00	17 500,00		
161000 S	Terrains et constructions	0,00	35 000,00	58 160,00	0,00		
161000/15011 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST - contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales	0,00	0,00	11 100,00	0,00		
161000/16015 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST - contre-partie au dépenses extraordinaires, subsides en suivant les dispositions légales	0,00	0,00	15 000,00	0,00		
161000/16034 S	Subsides à allouer dans le cadre de l'acquisition de terrains d'une grande valeur écologique dans le cadre du programme européen LIFE+13 - subsides de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires	0,00	35 000,00	32 060,00	0,00		
	Total 541	0,00	50 000,00	73 160,00	17 500,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	7 243,00	7 243,00	5 978,00		
162000/16018 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au stade de football - suivant engagement du MDDI du 3 février 2016	0,00	7 243,00	7 243,00	0,00		
162000/18040 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au centre culturel Norbert SASSEL - suivant engagement du MDDI	0,00	0,00	0,00	5 978,00		
	Total 542	0,00	7 243,00	7 243,00	5 978,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	257 442,39	233 000,00	292 000,00	0,00		
162000/10004 G	Subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange - suivant engagement ND 157/12 du 15.10.2012 de l'AGE	0,00	233 000,00	200 000,00	0,00		
162000/10005 G	Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem - suivant engagement du MDDI	38 600,57	0,00	92 000,00	0,00		
162000/11001 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la caserne de pompiers et atelier - suivant engagement NF056/13 du 18.10.2013 de l'AGE	36 369,00	0,00	0,00	0,00		
162000/11013 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la nouvelle école - suivant engagement NF033/13 du 18.06.2013 de l'AGE	182 472,82	0,00	0,00	0,00		
	Total 550	257 442,39	233 000,00	292 000,00	0,00		
	Total général 5	258 903,39	1 499 743,84	942 296,84	674 685,00		
1/621/	6 Logements et équipements collectifs						
169280	621 Places publiques						
169280	Autres participations aux frais	164 780,00	22 420,00	22 420,00	0,00		
169280/15029	Remboursement des frais d'infrastructures avancées par la commune dans le cadre d'un PAP à Schouweiler Op der Heck - dépenses au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil communal du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des montants avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP	164 780,00	22 420,00	22 420,00	0,00		
169280/99002	Participation d'un promoteur à la voirie vers l'école - remboursement de fonds	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/621/	621 Places publiques						
	<i>avancés</i>						
	- dans le cadre de travaux de voirie pour un PAP qui sont avancés par la commune, étant dissociables des travaux de voirie vers la nouvelle école						
	- suivant convention avec le promoteur						
	Total 621	164 780,00	22 420,00	22 420,00	0,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	466 000,00	0,00	466 000,00		
<i>169280/11001</i>	<i>Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés pour voirie ZAE</i>	<i>0,00</i>	<i>456 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>456 000,00</i>		
<i>169280/99001</i>	<i>Participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux</i>	<i>0,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10 000,00</i>		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites)						
	* Cité Haard: en attente						
	Total 624	0,00	466 000,00	0,00	466 000,00		
1/626/	626 Cimetières						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	10 200,00		
<i>169280/14021</i>	<i>"Beschkerfecht"- remboursement par les communes de Bertrange et Reckange : participation aux frais d'aménagement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10 200,00</i>		
	- suivant convention entre parties						
	Total 626	0,00	0,00	0,00	10 200,00		
1/627/	627 Ateliers						
263210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	25 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/627/	627 Ateliers						
263210/18027	Vente de 3 véhicules des services communaux - suivant plan d'investissement pluriannuel à ce niveau	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Total 627	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	198 803,00	0,00	0,00	49 702,25		
161000/12017 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bassin d'eau à Dippach - suivant engagement du Ministère de l'Intérieur du 11 décembre 2015 - solde de 50.000,00€ en 2018	198 803,00	0,00	0,00	49 702,25		
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	638,35	1 500,00		
169100/99001	Taxes de raccordement - délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR)	0,00	1 500,00	638,35	1 500,00		
	Total 630	198 803,00	1 500,00	638,35	51 202,25		
1/640/	640 Eclairage public						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
161000/13024 G	Subvention de l'Etat pour la mise œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	2 385,00	2 385,00	0,00		
162000/13024 P	Subside par entreprise privée pour la mise en œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED - Eno-primes, des primes de l'Etat n'étant pas à la portée directe	0,00	2 385,00	2 385,00	0,00		
	Total 640	0,00	12 385,00	7 385,00	10 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
<i>168000/99001 P</i>	<i>Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP</i>	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00		
	- en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13)						
261100	Terrains	0,00	0,00	53 584,75	13 400,00		
<i>261100/15029</i>	<i>Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue du Kiem</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015						
<i>261100/15030</i>	<i>Vente de fonds communaux à un particulier à Sprinkange, rue de la Chapelle</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015						
<i>261100/17032</i>	<i>Vente de fonds communaux à l'Etat à Bettange, lieu-dit Geischleidchen</i>	0,00	0,00	53 584,75	0,00		
	- dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du contournement routier de Dippach-Gare à aménager par l'Etat - suivatn acte approuvé par le conseil communal						
<i>261100/18036</i>	<i>Vente de fonds communaux à un particulier à Sprinkange, rue de la Chapelle</i>	0,00	0,00	0,00	13 400,00		
	- régularisation d'une situation, suivant acte à approuver						
261300	Constructions	2 750,00	0,00	0,00	0,00		
<i>261300/15031</i>	<i>Vente de la charpente métallique de la caserne de pompiers à Dippach</i>	2 750,00	0,00	0,00	0,00		
	- charpente de l'ancienne caserne de pompiers à Dippach, vente à un particulier suite à une appel d'offres public						
	Total 650	2 750,00	87 000,00	53 584,75	100 400,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	56 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000/99001 G	Soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement - comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur - en 2014: subside afférent à 2013 - en 2015: subside afférent à 2014 - en 2016 et 2017: augmentation de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation - en 2018: subside de 2017	0,00	0,00	0,00	56 000,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	142 000,00	50 000,00	20 000,00	75 000,00		
169222/99001	Taxes d'infrastructure - propriétaire - délibération du 6 novembre 2007: * par unité affectée à l'habitation: 2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute 2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute 3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute * par unité affectée à toute autre destination: 2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute	142 000,00	50 000,00	20 000,00	75 000,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	8 506,22	0,00	33 506,22		
169280/17029	Remboursement par un promoteur de frais d'infrastructure avancés par la commune	0,00	8 506,22	0,00	8 506,22		
169280/18039	Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés - PAP auf den Rohlen, Sprinkange	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
261100	Terrains	0,00	0,00	51 775,00	0,00		
261100/17034	Vente de fonds communaux sis à Sprinkange "Auf den Rohlen" dans le cadre d'un PAP en instance - suivant acte approuvé par le conseil communal et l'autorité supérieure	0,00	0,00	51 775,00	0,00		
	Total 690	142 000,00	58 506,22	71 775,00	164 506,22		
	Total général 6	508 333,00	647 811,22	155 803,10	827 308,47		
	8 Loisirs, culture et culte						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/810/	810 Loisirs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
<i>161000/10005 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un "Boltzplatz" dans la commune</i>	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
	Total 810	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
<i>161000/10007 G</i>	<i>Subside de l'Etat (Ministère des Sports) pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football synthétique et réaménagement du terrain existant à Schouweiler</i>	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
	- solde en 2015						
	Total 821	0,00	0,00	32 000,00	0,00		
	Total général 8	0,00	0,00	52 000,00	0,00		
1/910/	9 Enseignement						
161000 G	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	300 868,00	0,00	589 000,00		
<i>161000/08002 G</i>	<i>Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire</i>	0,00	300 868,00	0,00	589 000,00		
	- suivant engagement du Ministère de l'intérieur du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150						
	- liquidation en 2015 de 80% du subside enngagé, en attendant la liquidaiton du reste après décompte, soit un montant de 1.101.894,00€ en principe en 2018						
	- suivant engagement du MDDI du 24.07.2014 (PP/207/14), subside de 300.868,-€ à allouer via le fonds pour la protection de l'environnement, pour la construction d'un chauffage à copeaux de bois et d'un réseau de chauffage urbain à distance						
	- suivant engagement du MDDI: subside de 297.000€ (arrondi) pour la mise en oeuvre d'un immeuble à basse consommation d'énergie						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>292300/99001</i>	<i>Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche), de décembre 2014 (2e tranche) et suivant décision du conseil à venir						
	Total 910	0,00	300 868,00	0,00	589 000,00		
	Total général 9	0,00	300 868,00	0,00	589 000,00		
	TOTAL GENERAL	7 946 625,61	11 254 423,06	6 790 707,31	2 179 574,47		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
212000/18003	Refonte du site internet / outils de communication	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- actualisation des moyens de communication avec les citoyens - éventuellement: mise en route d'une APP communale						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	71 000,00	55 000,00	0,00		
221311/17001	Aménagement d'un local de bureau du personnel nouvellement embauché	0,00	30 000,00	13 000,00	0,00		
	- suivant devis						
221311/17038	Mise en place d'une installation photovoltaïque au niveau de la toiture de la Mairie à Schouweiler	0,00	41 000,00	42 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	0,00	12 500,00	12 000,00	170 000,00		
222100/17002	Acquisition d'une nouvelle centrale téléphonique	0,00	12 500,00	12 000,00	0,00		
	- vu les progrès en matière de digitalisation, dans le cadre de la diminution des frais de communication						
222100/18001	mise à niveau du système HVAC	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	- mairie: en vue d'une amélioration des performances énergétiques						
222100/18002	Mise à jour panneaux d'affichage de la commune	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
	- 1ère phase: éventuellement en version digitale si la loi le permet						
222200	Machines	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00		
222200/17003	Acquisition d'une machine à plier et à emballer le courrier	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00		
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	22 100,00	21 200,00	6 000,00		
223500/17035	Acquisition d'un nouveau serveur	0,00	22 100,00	21 200,00	0,00		
	- l'ancien équipement étant à bout de vie, il a été décidé de procéder par acquisition et non plus par location						
223500/18034	Acquisition d'une photocopieuse pour le 1er étage de la Mairie	0,00	0,00	0,00	6 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/120/	120 Coordination administrative						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	36 611,85	3 161,30	4 203,90		
238120/17004 S	Apport en capital SIGI - nouvel immeuble - suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017	0,00	28 453,74	0,00	0,00		
238120/17005 S	Apport en capital SIGI - SIGI-drive - suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017	0,00	2 337,28	868,55	1 138,56		
238120/17006 S	Apport en capital SIGI - Citrix - suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017	0,00	5 820,83	2 292,75	0,00		
238120/18035 S	Apport en capital SIGI - SIGI-RGPD - suivant circulaire du SIGI du 20 novembre 2017	0,00	0,00	0,00	3 065,34		
	Total 120	0,00	151 811,85	100 961,30	200 203,90		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	69 545,28	68 954,72	43 500,00	55 000,00		
211000/16001	Plans digitaux de la commune à établir - pour les besoins d'une bonne organisation des services techniques	45 717,23	24 282,77	2 500,00	15 000,00		
211000/93001	Acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR	23 828,05	44 671,95	41 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR Dépense en 2013: 13.551,44EUR Dépense en 2014: 3.005,18EUR Dépense en 2016: 45.717,23EUR - subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformité avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2016 et 2017: modification ponctuelle du PAG (divers et définition de quartiers existants) et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses						
211000/99001	Modifications ponctuelles du PAG	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
	- suivant besoins qui se manifestent						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	30 000,00	28 900,00	35 000,00		
223210/17025	Acquisition d'une nouvelle voiture de service pour le service technique	0,00	30 000,00	28 900,00	0,00		
	- en remplacement d'un ancien véhicule						
223210/18004	Acquisition d'une nouvelle voiture électrique pour le service technique	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
	- en remplacement d'un ancien véhicule						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
223500/15001	Acquisition imprimante performante pour le service technique	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique						
223500/18005	Acquisition plotter AO avec scanner	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	Total 130	69 545,28	98 954,72	72 400,00	105 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>238180/99001 O</i>	<i>fonds de roulement en vue d'alimenter le nouvel office social commun</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe						
	- reprise de cet article sous la fonction 4/260 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur						
	Total 180	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 1	69 545,28	250 766,57	173 361,30	305 203,90		
4/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>222100/15003</i>	<i>appareils de chauffage des menus</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en route d'un système de fourniture avec l'association SERVIOR						
	Total 223	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
<i>211000/18007</i>	<i>Etude pour projet " Bëschcrèche"</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
222100	Installations techniques	25 767,70	59 232,30	59 000,00	20 000,00		
<i>222100/13002</i>	<i>Crèche - divers travaux</i>	0,00	25 000,00	25 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100/16042	- divers travaux de mise à jour, suivast besoins <i>Mise en conformité technique de la crèche "Kannernascht à Dippach"</i>	25 767,70	34 232,30	34 000,00	0,00		
	- fin des travaux en 2017						
	Total 241	25 767,70	59 232,30	59 000,00	40 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
211000/18008	<i>Concept énergétique Maison relais</i>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	798 827,89	361 172,11	250 200,00	125 000,00		
221311/15021	<i>Transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants</i>	798 827,89	291 172,11	250 000,00	15 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'aprobation avec le MENJE accomplie, travaux en cours - subside en contrepartie aux recette extraordinaires - tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€ - y compris remplacement ascenseur, initialement non prévu, - y compris dépenses imprévisibles, dues à l'augmentation de la TVA et certains autres équipements non prévisibles, parlophone-vidéo, lvabos et luminaires en sus, travaux de contrôle, etc. - dépense en 2013: 9.421,00€ - dépense en 2014: 34.485,67€ - dépense en 2015: 246.521,27€ - dépense en 2016: 798.827,89€ - pour 2018: WC handicapé						
221311/17007	<i>Divers travaux en supplément concernant l'aménagement de la MRE au niveau de l'ancienne école à Schouweiler</i>	0,00	70 000,00	200,00	110 000,00		
	- Réfection de l'escalier d'entrée - stores anti-soleil sur base d'une analyse énergétique						
223410	Mobilier	155 775,89	59 224,11	1 500,00	0,00		
223410/16002	<i>Acquisition mobilier et agencements</i>	155 775,89	59 224,11	1 500,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en route de la Maison-Relais au						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	niveau de l'actuelle école fondamentale, dont les travaux sont achevés - le solde de 50.000.-€ en 2017 est à considérer comme étant une réserve non engagée						
	Total 242	954 603,78	420 396,22	251 700,00	150 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	7 000,00	7 225,00	0,00		
221311/17008	Mesures d'isolation thermique au niveau de la maison des jeunes à Schouweiler - dans le cadre du pacte-climat	0,00	7 000,00	7 225,00	0,00		
	Total 253	0,00	7 000,00	7 225,00	0,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	25 000,00	5 000,00	20 000,00		
221311/17030	Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler	0,00	25 000,00	5 000,00	20 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
240000/99001	subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foulards	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 259	0,00	26 000,00	5 000,00	21 000,00		
4/260/	260 Précarité sociale						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	890,00	585,00	170,00	535,00		
238180/99001 O	fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer - suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe - reprise de cet article depuis la fonction 4/180 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur	890,00	585,00	170,00	535,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/260/	260 Précarité sociale						
	Total 260	890,00	585,00	170,00	535,00		
	Total général 2	981 261,48	513 213,52	323 095,00	211 535,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 099 000,84	1 146 499,16	1 150 000,00	0,00		
221311/11001	<i>réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie</i>	2 099 000,84	1 146 499,16	1 150 000,00	0,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012						
	- montant du devis: 5.605.372,01€						
	- dépense en 2013: 63.299,83€						
	- dépense en 2014: 1.199.960,21€						
	- dépense en 2015: 1.196.420,34€						
	- dépense en 2016: 2.099.000,84€						
	- y compris augmentation de la TVA						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	142 328,99	156 671,01	42 000,00	113 000,00		
221313/11001	<i>Réseaux de voirie : réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie</i>	142 328,99	156 671,01	42 000,00	113 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012						
	- montant du devis initial: 525.000,00€						
	- devis complémentaire approuvé par le conseil communal: 345.000,00€						
	- tva à récupérer: 6.000,-€						
	- dépense en 2013: 100.720,30€						
	- dépense en 2014: 426.458,00€						
	- dépenses en 2016: 142.328,99€						
222100	Installations techniques	93 827,84	0,00	0,00	7 000,00		
222100/15004	<i>Acquisition de nouveaux appareils de radiotransmission pour le service d'incendie</i>	32 776,91	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
222100/16003	Acquisition installation de lavage et de contrôle d'étanchéité des tuyaux de pompiers	9 840,58	0,00	0,00	0,00		
	- suivant besoins						
222100/16004	Acquisition de nouveaux appareils recherche personne dans le cadre de la digitalisation	9 428,66	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
222100/16005	Acquisition de nouveaux équipements respiratoires pour sapeurs -pompiers	41 781,69	0,00	0,00	0,00		
	- les anciennes installations étant à fin de vie						
222100/99001	Remplacement défis. par des modèles récent	0,00	0,00	0,00	7 000,00		
	- dans le cadre d'une gestion moins onéreuse des appareils en matiere d'entretien						
223220	Véhicules spéciaux	23 397,09	120 000,00	120 000,00	0,00		
223220/15005	Acquisition d'un véhicule d'incendie de type TSF	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
	- vu la vétusté de l'ancien engin, suivant procédure prévue par l'autorité supérieure						
223220/15023	Mise à niveau de certains véhicules d'incendie de la commune(réparations et améliorations de la visibilité)	0,00	0,00	0,00	0,00		
223220/16006	Modification vehicule d' incendie / GWS adjonction mât d'éclairage	12 527,20	0,00	0,00	0,00		
223220/16007	Modification vehicule d' incendie / Pick-up	10 869,89	0,00	0,00	0,00		
	- afin d'en garantir l'utilité pour le service d'incendie						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
240000/99001	subsides en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	- subsides à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	2 358 554,76	1 425 170,17	1 312 000,00	122 000,00		
	Total général 3	2 358 554,76	1 425 170,17	1 312 000,00	122 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
221100	Terrains	0,00	50 250,00	39 000,00	78 750,00		
221100/14030	Acquisition d'emprises, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la cité Haard et la rue de Bettange à Dippach (Roulemenn)	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant actes à passer le moment venu - en cas de besoin						
221100/15028	Echange de fonds avec M. Gilles Joël au lieu dit " Unter Hoeltges Riech " - soult	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant compromis en cette affaire et acte passé en 2015 - dans le cadre de parfaire le réseau de pistes cyclables						
221100/16009	Emprises dans le cadre du projet cr103 Sprinkange - Bettange + projet Leesenberg - Woelschberg Dippach / piste cyclable + piétons	0,00	26 500,00	39 000,00	0,00		
	- suivant mesurages à réaliser à la fin du projet						
221100/17009	Acquisition d'emprises pour chemin cyclable le long de la ligne ferroviaire et de la cité "Val du Moulin" à Dippach-Gare	0,00	3 750,00	0,00	3 750,00		
221100/17010	Acquisition d'emprises pour le chemin cyclable longeant la N13, netre la N5 et le lieu-dit "Op der Këscht"	0,00	20 000,00	0,00	60 000,00		
221100/18009	Emprises pour le chemin piétonnier longeant la N13, du rond-point vers Dahlem	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	45 293,20	333 500,00	145 060,00	795 000,00		
221313/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Haard et rue de Bettange (+- 650 m)	40 144,03	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu	3 271,17	158 500,00	0,00	195 000,00		
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empierrement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss - dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis - de concert avec et sous la régie de la commune de Käerjeng	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
221313/16008	Réaménagement chemin pour piétons longeant la rue de Dahlem à Schouweiler vers Schullerbesch - vu l'état actuel, afin d'en garantir l'utilisation	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00		
221313/16010	adaptation intersection CR103/ piste cyclable et pour piétons (Dippach lieu dit Woelschberg) - dans le cadre de la sécurisation du passage de piétons et de cyclistes voulant traverser le CR103, suivant devis	1 878,00	85 000,00	85 000,00	40 000,00		
221313/17012	Réalisation d'un chemin cyclable longeant la N13, entre la N5 et le lieu-dit "Op der Késcht" - suivant devis, première tranche en 2017	0,00	20 000,00	60,00	20 000,00		
221313/17026	Aménagement d'un chemin pour piétons et cyclistes à Sprinkange, longeant la rue de la Gare, entre la rue de la Croix et le chemin vers "Sprinkingerhof" - suivant devis	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00		
221313/18010	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la N5 et le Château d'eau	0,00	0,00	0,00	85 000,00		
221313/18011	Réaménagement des places avec bancs de repos - uniformisation et entretien des emplacements	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
221313/18012	Réfections chemins agricoles - cette réfection était de rigueur dans le cadre du raccordement du nouveau bassin d'eau au réseau „Bei Bonzelt“, Bettange/Mess (+-120m)	0,00	0,00	0,00	395 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture „Fussbach“, Sprinkange (±470m) „Biergerbäsch“, Schouweiler (±700m)						
	Total 411	45 293,20	383 750,00	184 060,00	873 750,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
221100/14015	acquisition de fonds forestiers à Dippach au lieu dit "Golbusch" - suivant acte passé en 2014 avec un propriétaire et transaction à passer avec un autre en cours d'exercice, afin de parfaire le réseau des chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	7 926,04	110 000,00	0,00	110 000,00		
221313/13006	Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel" - dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé en juin 2014	7 926,04	0,00	0,00	0,00		
221313/17013	Aménagement d'un parking dans la forêt communale au niveau des étangs, au lieu-dit "Wuesen"	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
221313/99001	Construction de chemins forestiers - en 2018: construction de chemins Wuesen, Haard et Gollbäsch, suivant devis à approuver en cours d'exercice - selon le plan de gestion des forêts communales de 2016, 2017 et 2018	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00		
223210	Véhicules automoteurs	0,00	213 300,00	207 000,00	0,00		
223210/17014	Acquisition d'un tracteur et d'une remorque pour les besoins du service forestier (tracteur à acquérir en commun avec la commune de Leudelange) - suivant devis, participation financière partielle par la commune de Leudelange, suivant convention approuvée en conseil communal	0,00	213 300,00	207 000,00	0,00		
	Total 412	7 926,04	323 300,00	207 000,00	110 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
221200/18013	Aménagement et équipement du nouveau jardin communautaire	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	- suivant projet d'une asbl. nouvellement créée, sur des fonds communaux, mis à disposition suivant convention à rédiger						
	- équipements dans ce cadre						
	Total 419	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100	Installations techniques	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
222100/99001	préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursemnt y relatif						
	Total 422	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	18 218,07	21 781,93	0,00	35 000,00		
221323/99001	acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes)	18 218,07	21 781,93	0,00	35 000,00		
	- aménagement d'un nouvel abris en 2014 sur RN5 à l'issue de Dipach						
	- en 2015 et 2016: poursuite du programme de renouvellemewnt des anciens abris						
	Total 441	18 218,07	21 781,93	0,00	35 000,00		
	Total général 4	71 437,31	731 331,93	391 060,00	1 046 250,00		
	5 Protection de l'environnement						
4/520/	520 Gestion des eaux usées						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	10 152,34	10 000,00	0,00	10 000,00		
211000/06003	Réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau - achèvement en 2017	10 152,34	5 000,00	0,00	5 000,00		
211000/12005	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem - à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre du PAP en question, dont la procédure d'approbation reste à approuver, frais à rembourser partiellement au le lotisseur	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	0,00	114 700,00	0,00	265 000,00		
221313/15007	Divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange - vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs, - suivant devis à approuver en cours d'exercice - dépense totale au dépenses extraordinaires: 590.000,-€ en étapes - remboursement en étapes: 2018: 265.000,-€ 2019: 340.000,-€	0,00	114 700,00	0,00	265 000,00		
222100	Installations techniques	264 941,33	1 307 710,86	880 000,00	616 000,00		
222100/11003	Participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schiffflange - suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€ - subside en conséquence aux recettes extraordinaires - achèvement des travaux en 2016	1 941,63	38 058,37	40 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/12006	<i>Ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch)</i> - suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange - solde en 2018	193 077,40	4 922,60	5 000,00	0,00		
222100/13022	<i>Réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem</i> - à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre d'un PAP, dont la procédure d'approbation reste à approuver - frais d'étude prévus à l'article 4/520/211000/12005	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
222100/13025	<i>travaux de réparation de la canalisation à Dippach au niveau de la RN5</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/14005	<i>Réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange</i> - vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, aussi dans le cadre d'un PAP en cours, suivant devis approuvé le 24 septembre 2015, au montant de 1.167.500,00€, subside de l'Etat possible - il s'agit d'une canalisation de rétention avec déversoir en aval de la localité de Bettange/Mess - dépense en 2016: 53.301,66€	53 301,66	940 000,00	767 000,00	200 000,00		
222100/14016	<i>construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre</i> - dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, à faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat	0,00	46 000,00	38 000,00	76 000,00		
222100/15006	<i>Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage / rue Raymond Krack / rue Centrale</i> - suivant devis approuvé le 30.12.2014	12 270,11	208 729,89	0,00	240 000,00		
222100/15008	<i>Réfection vis d'archimède station d'épuration</i> - vu les besoins, en attendant que la station soit mise hors service lors du raccordement à la STEP de Schiffflange (SIVÉC)	4 350,53	0,00	0,00	0,00		
222100/16011	<i>Bassin de rétention à Dippach (1)</i> - suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/16012	<i>Bassin de rétention à Dippach (2)</i>	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/18014	<i>Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/18015	<i>Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Sprinkange</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/18016	<i>Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Dippach-Gare</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
	Total 520	275 093,67	1 432 410,86	880 000,00	891 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
211000/18042	<i>Etude en vue de l'optimisation du système de chauffage des bâtiments communaux</i>	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311							
221311/16013	Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED - pour des raisons d'économie d'énergie, dans le cadre du pacte-climat	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
223280	Autres véhicules de transport	2 500,00	0,00	0,00	0,00		
223280/16014	Acquisition d'un E-Bike pour les service de la commune - dans le cadre du pacte-climat	2 500,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 532	2 500,00	5 000,00	5 000,00	8 500,00		
4/541/	541 Diversité biologique						
221100	Terrains	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00		
221100/16034	Acquisitions de fonds, subventionnés d'une grande valeur écologique - suivant actes à passer, respectivement compromis à passer avec les propriétaire respctifs, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires) - à Schouweiler, au lieux-dits Bergerbusch et Sauerwiesen	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00		
	Total 541	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	7 150,00	5 000,00	3 000,00	35 000,00		
211000/15010	Réalisation d'un bilan énergétique territorial - dans le cadre de l'adhésion au Pacte-Climat	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	7 150,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
211000/18006	Elaboration d'un concept global énergétique	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	49 068,30	35 300,00	32 200,00	40 000,00		
221200/15011	Mise en Ouvre de mesures de protection de biotopes particulières (création de mares - panneaux de signalisation)	22 200,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest, report d'un partie des projets vers 2016, vu retard de délivrance de certaines autorisations de l'Etat						
221200/16015	Restauration de vieux vergers dans la commune (Heckbusch etc)	24 308,06	0,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/16016	Actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet de protection de papillon	2 560,24	4 100,00	1 000,00	5 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/17016	Entretien de biotopes à divers endroits dans la commune	0,00	15 100,00	15 100,00	3 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/17017	Création de biotopes à divers endroits dans la commune	0,00	16 100,00	16 100,00	32 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	42 535,33	141 464,67	123 000,00	40 000,00		
221311/16018	Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football...)	42 535,33	65 464,67	35 000,00	40 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet des serre						
	- en 2016: stade de football						
	- en 2017: centre culturel Norbert SASSEL						
	- en 2018: home Scouts à Schouweiler						
221311/16037	Mise en place d'un car-port avec borne d'alimentation pour e-mobility et installation photovoltaïque à Schouweiler, sur parking Forrett	0,00	76 000,00	88 000,00	0,00		
	- dans le cadre de l'adhésion au pacte-climat, augmentation vu que le renforcement du réseau électrique s'impose						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	11 500,00		
222100/18043	Panneaux de présentation production PV des bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	11 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	Total 542	98 753,63	181 764,67	158 200,00	126 500,00		
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00		
<i>238120/17030 S</i>	<i>Apport en capital au SIVEC, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Dippach à ce syndicat de communes</i>	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00		
	- l'adhésion s'impose afin de pouvoir garantir dans le futur une évacuation des eaux usées selon les règles de l'art - suivant décision de principe du conseil communal du 21.03.2016, une décision définitive avec l'accord des communes syndiquées restant à intervenir						
	Total 550	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00		
	Total général 5	376 347,30	2 054 175,53	1 078 200,00	1 426 000,00		
4/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	10 293,44	20 000,00	8 000,00	20 000,00		
<i>221311/16033</i>	<i>Ancien presbytère à Dippach: réfection partielle de la façade</i>	0,00	20 000,00	8 000,00	20 000,00		
	- suivant devis						
<i>221311/16040</i>	<i>Ancien presbytère à Dippach : remplacement de la chaudière</i>	10 293,44	0,00	0,00	0,00		
223480	Autre mobilier	0,00	0,00	0,00	9 000,00		
<i>223480/18022</i>	<i>Mise à niveau des logements donnés en location</i>	0,00	0,00	0,00	9 000,00		
	Total 612	10 293,44	20 000,00	8 000,00	29 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains	124 818,50	257 181,50	165 000,00	190 000,00		
<i>221200/16017</i>	<i>Refections des ponts en bois dans le parc derrière la Mairie à Schouweiler</i>	10 523,54	151 476,46	40 000,00	130 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
221200/99001	- vu les besoins, suivant devis aménagement des places de jeux dans la commune	114 294,96	105 705,04	125 000,00	60 000,00		
	- travaux divers - dépenses antérieures: 2001: 11.989,81 EUR 2003: 32.503,56 EUR 2004: 39.997,00 EUR 2005: 20.000,00 EUR 2006: 18.641,50 EUR 2008: 8.230,55 EUR 2009: 9.542,30 EUR 2011: 3.475,36 EUR 2014: 58.428,45€ 2015: 80.111,52€ 2016: 114.294,96€ - en 2015: place de jeux crèche et derrière l la Mairie - en 2016: rue J.-G. Kremer à Schouweiler et rue Bruch à Bettange - en 2017: cité Haard, rue Laangert et centre de Bettange, en partie						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	94 160,00	52 420,00	49 420,00	12 000,00		
221313/15027	Acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes	0,00	30 000,00	27 000,00	0,00		
	- provision pour l'acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes, dans le cadre de la propogation de l'idée de la mobilité douce, en vue de donner aux intéressés la possibilité de se rendre à des emplacements stratégiques de la commune en vélo						
221313/15029	PAP op der Heck à Schouweiler, prise en charge par la commune de travaux d'infrastructure en souffrance	94 160,00	22 420,00	22 420,00	0,00		
	- recettes au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil communal du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP						
221313/18017	fixations pour panneaux (calicots) d'affichage dans la commune	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
222100/17033	Barrière automatique à aménager au niveau du parking de la Mairie à Schouweiler	0,00	10 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	Total 621	218 978,50	319 601,50	214 420,00	202 000,00		
4/622/	622 Circulation						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	35 000,00	35 000,00	5 000,00		
221313/17031	Signalisation pour pistes cyclables / conception et mise en œuvre	0,00	35 000,00	35 000,00	5 000,00		
222100	Installations techniques	14 426,10	0,00	0,00	0,00		
222100/11006	installation de panneaux - indicateurs de vitesse à divers endroits de la commune - 2 panneaux en 2016	14 426,10	0,00	0,00	0,00		
	Total 622	14 426,10	35 000,00	35 000,00	5 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	1 046,25	16 000,00	9 950,00	75 000,00		
211000/15013	Etude en ce qui concerne le réaménagement du croisement rue du moulin - RN5 à Sprinkange - en vue d'une réalisation de feux rouges	0,00	6 000,00	9 950,00	0,00		
211000/18020	Concept global de mobilité	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
211000/99001	Divers frais de mesurage et d'études	1 046,25	10 000,00	0,00	15 000,00		
221100	Terrains	5 834,98	28 665,02	14 500,00	15 000,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises en 2017 et 2018: - dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange - dans le cadre du projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange	5 834,98	19 165,02	5 000,00	15 000,00		
221100/17018	Acquisition de fonds-emprise au niveau de la rue de la Colline à Schouweiler - suivant acte à passer	0,00	9 500,00	9 500,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	244 369,01	410 834,43	268 900,00	55 000,00		
221313/10004	Réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveau lotissement Haard à	156 623,05	211 376,95	141 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	<i>Bettange</i>						
	- suivant devis approuvé le 29 mars 2010 au montant de 3.100.000,00€						
	- suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires)						
	- achèvement des travaux en 2015/16, alors qu'il reste à réaliser la réfection de la couche de roulement, en 2017, vu des malfaçons, liquidation des garanties et décomptes retenus après						
	- en 2018: certains aménagements au niveau du deversoir d'orage						
221313/12011	<i>réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange</i>	31 698,94	28 000,00	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00EUR (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes)						
	- modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proposées par les P. et Ch, suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013						
	- augmentation probable du coût vu déplacement des réseaux d'alimentation vers la chaussée, initialement prévus dans la bade cyclable, à la demande du MDDI						
	- travaux achevés en 2015						
221313/12014	<i>travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans la commune de Dippach</i>	504,50	0,00	0,00	0,00		
	- suivant études à réaliser et devis en conséquence						
221313/16019	<i>Croisement à Schouweiler Sprinkange (RN5 sortie nouvelle école - aménagement de feux rouges)</i>	55 542,52	171 457,48	115 000,00	0,00		
	- afin de sécuriser et de fluidifier les sorties de voitures et de bus depuis la nouvelle école, suivant devis						
221313/18021	<i>mesures de ralentissement du transit au centre de Dippach</i>	0,00	0,00	12 900,00	15 000,00		
	Total 624	251 250,24	455 499,45	293 350,00	145 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
211000/18023	<i>Etude en ce qui concerne la stabilisation du talus près du cimetière à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains	4 448,89	15 551,11	5 000,00	0,00		
221200/14021	Aménagement d'un "Beschkerfecht"	4 448,89	15 551,11	5 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 24.4.2015						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	262 000,00		
221313/15014	Mise en Place de columbariums pour les cimetières à Schouweiler et Sprinkange	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/18024	Réaménagement des alentours cimetière Sprinkange	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221313/18025	Divers travaux morgues	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
221313/18026	réaménagement parking cimetière Bettange	0,00	0,00	0,00	152 000,00		
	- suivant devis						
222100	Installations techniques	2 618,46	0,00	0,00	0,00		
222100/14001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Schouweiler	2 618,46	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
	Total 626	7 067,35	15 551,11	5 000,00	282 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
222100	Installations techniques	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
222100/17019	Divers aménagements et équipements pour les nouveaux ateliers de régie	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00		
222200	Machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
222200/15015	Bennes pour camion Mercedes	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- vu les besoins, 2 benes en 2015						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	50 000,00	45 000,00	292 000,00		
223210/14020	véhicule à acquérir pour la conciergerie	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- version électrique						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223210/17027	Acquisition d'une camionnette pour les services de régie - vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule	0,00	50 000,00	45 000,00	0,00		
223210/18027	Acquisition d'une camionnette pour les services de régie - vu les besoins et la réorganisation des services, en remplacement d'un ancien véhicule	0,00	0,00	0,00	62 000,00		
223210/18028	Acquisition d'un camion pour les services de régie - vu les besoins selon la plan d'investissement pluriannuel afférent	0,00	0,00	0,00	230 000,00		
223300	Outillage	107 856,87	19 143,13	20 000,00	30 000,00		
223300/99001	Acquisition d'outillage pour les ouvriers - divers équipements en 2018	107 856,87	19 143,13	20 000,00	30 000,00		
	Total 627	107 856,87	189 143,13	185 000,00	322 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	17 000,00	0,00	25 000,00		
211000/06004	réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée - mesures à mettre en oeuvre en vu de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.) - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.) - afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement) - première tranche en 2006 - en 2014:dossier technique imposé par la loi	0,00	17 000,00	0,00	25 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 022 106,62	3 123 893,38	2 647 200,00	579 000,00		
	Réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach	1 779 394,90	1 945 605,10	1 521 000,00	529 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
221311/12017	- suivant devis approuvé en août 2014, au montant de 4.330.000,00€ - dépense en 2014: 98.298,53€ - dépense en 2016: 1.779.394,90€						
221311/15017	Nettoyage Bassins d'eau par firme tierce	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311/16021	Aménagement de conduites d'eau de distribution à partir du nouveau bassin	0,00	840 000,00	840 000,00	0,00		
221311/16022	- suivant devis approuvé par le conseil communal, équipements connexes au projet du nouveau bassin d'eau Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach, rue de Bettange	158 915,47	124 084,53	123 200,00	0,00		
221311/16031	- remplacement d'une ancienne conduite en fonte, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis approuvé par le conseil communal Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach-Gare - rue de la Gare depuis croisement RN13 vers dépôt Q8	83 796,25	114 203,75	113 000,00	0,00		
221311/17032	- remplacement d'une ancienne conduite, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis approuvé par le conseil communal Divers travaux à réaliser dans le cadre de la mise en conformité du nouveau réseau de distribution d'eau, suite à la mise en service du nouveau bassin d'eau	0,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	2 000,00	0,00	5 000,00		
221323/16032	Mise en place d'un panneau indicateur de l'emplacement de ligne de séparation des eaux à Schouweiler (Wasserscheide)	0,00	2 000,00	0,00	5 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
222100/14022	Acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase) (en attendant que la solution CREOS soit au point)	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
Total	630	2 022 106,62	3 143 893,38	2 647 200,00	610 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	89 510,54	285 489,46	172 000,00	140 000,00		
222100/13024	Modification éclairage publique en LED	34 045,48	220 954,52	170 000,00	40 000,00		
	- exécution en plusieurs tranches (divers travaux en 2015) - dans le cadre du pacte-climat, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre						
222100/15022	Renforcement de l'éclairage des passages pour piétons dans la commune	55 465,06	64 534,94	2 000,00	100 000,00		
	en 2018: divers aménagements qui restent						
	Total 640	89 510,54	285 489,46	172 000,00	140 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	60 000,00	30 000,00	140 000,00		
211000/17020	Frais d'études en ce qui concerne une nouvelle conception pour le centre de Schouweiler	0,00	60 000,00	30 000,00	80 000,00		
	Les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
211000/18029	Etude pour projet " Logement pour jeunes à Bettange"	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
211000/18030	Etude pour projet " Logement pour seniors à Schouweiler"	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
291500	Dotations au fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	56 000,00		
291500/99001	Dotations au fonds de réserve pacte logement	0,00	0,00	0,00	56 000,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2014: subside afférent à 2013						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	- en 2015: subside afférent à 2014 - en 2016: augmentaiton de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation - en 2018: subside 2017						
	Total 690	0,00	60 000,00	30 000,00	196 000,00		
	Total général 6	2 721 489,66	4 524 178,03	3 589 970,00	1 931 000,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	115 000,00		
211000/18031	Etude "Parc d'activités outdoor"	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
211000/18032	aménagement d'une aire de Fitness à côté de la Boltzplatz à Bettange	0,00	0,00	0,00	90 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
221313/16023	Aménagement de certains chemins forestiers et ruraux en "parcours fitness"	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00		
	- suivant devis, acquisition d'installations d'entrainement						
	Total 810	0,00	15 000,00	0,00	130 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	108 000,00	92 000,00	35 000,00		
221311/16025	Terrain de tennis - aménagement de deux vestiaires et travaux connexes	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00		
	- en fonction des besoins, suivant devis						
221311/17021	Aménagement d'une installation de thermie solaire au niveau des vestiaires du stade de football à Schouweiler	0,00	18 000,00	2 000,00	35 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	82 000,00	50 000,00	13 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
222100/16024	Renforcement du raccordement électrique au niveau du stade Roger Winandy à Schouweiler	0,00	82 000,00	50 000,00	0,00		
	- vu les bsoins, en vue de pouvoir éclairer convenablement les deux terrains de football						
222100/18033	Installation de gestion d'accès électrique	0,00	0,00	0,00	13 000,00		
	en 2018: bâtiment du terrain de football						
240000	Subvention d'investissement en capital	12 000,00	0,00	0,00	0,00		
240000/16027	Subside à l'Etoile sportive de Schouweiler pour l'acquisition d'un tracteur tondeur	12 000,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant décision du conseil commnal à prendre le moment venu						
	Total 821	12 000,00	190 000,00	142 000,00	48 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	37 674,84	320 000,00	20 500,00	350 000,00		
221311/16026	Rénovation du hall sportif à Schouweiler (toit, fenêtres arrières, façade partielle)	37 674,84	320 000,00	20 500,00	350 000,00		
	- suivant devis, vu les besoins et des problèmes d'étanchéité du toit, certaines mesures d'assainissement énergétique, etc.						
	- détails du projet à entrevoir, devis approuvé par le conseil communal et à approuver en cours d'exercice						
	Total 822	37 674,84	320 000,00	20 500,00	350 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	13 029,12	6 900,00	0,00	25 000,00		
211000/16039	Etude a mettre en oeuvre dans le cadre de l'utilisation des fonds et des immeubles, fraîchement acquis à Dippach, 20 rue Centrale	13 029,12	6 900,00	0,00	0,00		
211000/18019	Etude pour projet "revalorisation du Centre de Dippach"	0,00	0,00	0,00	25 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	419 581,58	1 167 000,00	734 000,00	472 500,00		
221311/10009	Divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune	28 700,99	70 000,00	60 000,00	122 500,00		
	- mises à niveau majeures au niveau des centres culturels						
221311/14002	nettoyage façade Mairie	7 433,01	0,00	0,00	0,00		
	- vu les besoins						
221311/16028	Mairie - réfection partielle de la toiture sur la partie entrée et guichet	62,08	50 000,00	10 000,00	0,00		
	- suivant devis, vu des problèmes d'étanchéité						
221311/16038	Acquisition de fonds avec immeuble afférants à Dippach 20, rue Centrale - frais d'acquisition et frais connexes	383 385,50	0,00	0,00	0,00		
221311/17022	Aménagements à réaliser sur les fonds acquis, 20, rue Centrale à Dippach	0,00	242 000,00	209 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 19.12.2016, au montant de 242.000,00€						
221311/17034	Facilité de protection contre les intempéries pour organiser des manifestations locales, sur le site de la Mairie à Schouweiler	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221311/17036	Acquisition de fonds avec immeubles afférents à Dippach, 64, route de Luxembourg - Frais d'acquisition et frais connexes	0,00	455 000,00	455 000,00	0,00		
	- suivant acte notarié approuvé par le conseil communal et l'autorité supérieure						
223800	Autres installations	11 542,29	43 457,71	31 500,00	15 000,00		
223800/99001	Acquisition de biens d'investissement divers	11 542,29	43 457,71	31 500,00	15 000,00		
	- suivant besoin						
	- adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël en 2015						
	- acquisition de tentes en 2016						
	- garnitures de bancs et de tables en supplément, acquisition de tentes, de garde-corps et de chalets pour manifestations en 2017						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Total 831	444 152,99	1 217 357,71	765 500,00	512 500,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	1 000,00	400,00	1 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Subsides pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000,00</i>	<i>400,00</i>	<i>1 000,00</i>		
	<i>- suivant décision du conseil communal</i>						
	Total 836	0,00	1 000,00	400,00	1 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
<i>240000/99001</i>	<i>Primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages</i>	<i>0,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>500,00</i>	<i>3 000,00</i>		
	<i>- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur</i>						
	Total 838	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	20 000,00	20 000,00	7 000,00		
<i>221311/17037</i>	<i>Réaménagement des locaux au rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie à Schouweiler - création de locaux en faveur des associations locales</i>	<i>0,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>7 000,00</i>		
	<i>- en 2018, reste des travaux: aménagement pour la commission des archives, vu leur démnénagement</i>						
	Total 839	0,00	20 000,00	20 000,00	7 000,00		
4/850/	850 Cultes						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	9 996,52	0,00	0,00	0,00		
221311/16035	Misen place d'une nouvelle installation de chauffage à l'église de Bettange - suivant devis, vu l'état de vétusté avancé de l'ancienne installation	9 996,52	0,00	0,00	0,00		
	Total 850	9 996,52	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	503 824,35	1 766 357,71	948 900,00	1 051 500,00		
4/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00		
211000/16036	Création d'espace scolaire nouveau à Schouweiler, frais d'études pour l'infrastructure routière - projets non exécutés - décompte d'anciennes études non facturées jusqu'ici, pas de dépense en ce sens	0,00	0,00	0,00	0,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	7 418 012,99	4 571 987,01	2 090 000,00	1 180 000,00		
221311/08002	école fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire - suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011) - montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€ - tva déductible pour installations d'eau: 20.000.-€ - dépense en 2013: 407.889,70€ - dépense en 2014: 3.311.908,13€ - dépense en 2015: 4.499.533,29€ - dépense en 2016: 7.418.012,99€ Montant de 2016: y compris divers suppléments au niveau des alentours et plus-value pour accélération des travaux en 2016 Montant de 2017: y compris divers travaux en supplément, tels que: - tableaux d'affichage, - tobogan en supplément pour les cycle 1, - rangements et armoires - bardage, station de transformation, - diverses modification, écoulement des eaux des	7 418 012,99	3 601 987,01	1 860 000,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311/17023	suprestructures des chemins <i>Nouvelle structure de protection contre les intempéries au niveau de l'ancienne cour d'école à Schouweiler</i>	0,00	770 000,00	30 000,00	740 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal						
221311/17024	<i>Divers travaux de rénovation au niveau de bâtiment scolaire du cycle 1-pré-scolaire à Schouweiler</i>	0,00	200 000,00	200 000,00	40 000,00		
	- divers travaux de modernisation et de mise à jour, suivant devis						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	840 890,78	174 109,22	170 000,00	0,00		
221313/11013	<i>réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler</i>	840 890,78	174 109,22	170 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux) - montant du devis: 2.810.000,00€ - viennent s'ajouter à ce devis, les frais de voirie avancés pour un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un PAP (chantier non dissociable du chantier de voirie de l'école), remboursement prévu aux recettes extraordinaires - viennent de même s'ajouter des frais en supplément pour l'aménagement de l'ancienne cour d'école - dépense en 2014: 622.999,87€ - dépense en 2015:1.637.440,68€ - dépense en 2016: 840.890,78€ - y compris mise en oeuvre de la partie de la voirie, longeant l'église à Schouweiler, dont les frais ont été remboursés à la commune par le promoteur du projet adjacent (cf. article 1/621/169280/99002 en 2015)						
223410	Mobilier	0,00	2 000,00	0,00	17 000,00		
223410/99001	<i>mobilier scolaire</i>	0,00	2 000,00	0,00	17 000,00		
	- suivant besoins, entre autre mobilier pour le hall d'entrée de l'école en cas de manifestation						
223500	Matériel informatique (hardware)	27 623,49	20 000,00	10 000,00	20 000,00		
223500/16029	<i>Acquisition photocopieuse nouvelle école</i>	19 999,98	0,00	0,00	0,00		
	- suivant besoins						
	<i>acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i>	7 623,51	20 000,00	10 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2016	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
223500/99001	- mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe - machines et logiciels - en 2016: poursuite du programme - en 2017 et 2018: idem						
	Total 910	8 286 527,26	4 768 096,23	2 270 000,00	1 217 000,00		
	Total général 9	8 286 527,26	4 768 096,23	2 270 000,00	1 217 000,00		
	TOTAL GENERAL	15 368 987,40	16 033 289,69	10 086 586,30	7 310 488,90		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - petit équipement et outillage - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	1 376,64	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 376,64	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			160,00	160,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	16 163,58	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Dépense globale à ventiler	16 163,58	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 000,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 000,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	20 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	6 796,87	8 000,00	8 000,00	7 500,00		
	Dépense globale à ventiler	6 796,87	8 000,00	8 000,00	7 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			4 000,00	3 750,00		
3/831/608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			4 000,00	3 750,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	7 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Ecoles et complexe sportif - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	54 015,80	73 450,00	73 450,00	73 450,00		
	Dépense globale à ventiler	54 015,80	73 450,00	73 450,00	73 450,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			18 362,50	18 362,50		
3/253/608112/99001	Ventil. Fourniture électricité Maison des Jeunes 3,50%- 3,50%			2 570,75	2 570,75		
3/259/608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 8,00%- 8,00%			5 876,00	5 876,00		
3/821/608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre 5,00%- 5,00%			3 672,50	3 672,50		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			18 362,50	18 362,50		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 33,50%- 33,50%			24 605,75	24 605,75		
	Total des tranches imputées			73 450,00	73 450,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Ecoles et complexe sportif - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible - à partir de septembre 2016 mise en route d'un chauffage à copeaux de bois (pellets)	22 653,54	5 000,00	5 000,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	22 653,54	5 000,00	5 000,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 36,50%- 36,50%			1 825,00	1 460,00		
3/253/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation: Maison des Jeunes 3,00%- 3,00%			150,00	120,00		
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 32,50%- 32,50%			1 625,00	1 300,00		
3/890/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation: Home St Joseph 3,00%- 3,00%			150,00	120,00		
3/910/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			1 250,00	1 000,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - Copeaux de bois - pellets		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99091	Fournitures consommables: Copeaux de bois - pellets - suite à la mise en service de la nouvelle école comprenant une centrale de chauffage à distance, un certain nombre de bâtiments sur le site sont alimentés en chaleur via cette installation (les écoles, la mre, la maison des jeunes etc.)	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/603110/99001	Ventil. Chauffage Maison Relais: Copeaux de bois - pellets 36,50%- 36,50%			8 030,00	8 030,00		
3/253/603110/99001	Ventil. Chauffage Maison des jeunes : Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			660,00	660,00		
3/822/603110/99001	Chauffage Centre sportif : Copeaux de bois - pellets 32,50%- 32,50%			7 150,00	7 150,00		
3/890/603110/99001	Ventil. Chauffage Home St Joseph: Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			660,00	660,00		
3/910/603110/99001	Ventil. Chauffage ecole fondamentale - pellets de bois 25,00%- 25,00%			5 500,00	5 500,00		
	Total des tranches imputées			22 000,00	22 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Rémunérations de base		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base-salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal - embauche de deux salariés suppl. en 2018	849 384,62	860 000,00	860 000,00	925 000,00		
Dépense globale à ventiler		849 384,62	860 000,00	860 000,00	925 000,00		
Tranches inscrites aux articles ci-après :							
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			17 200,00	18 500,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			17 200,00	18 500,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			111 800,00	120 250,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			163 400,00	175 750,00		
3/626/621000/99004	ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			137 600,00	148 000,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			43 000,00	46 250,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			25 800,00	27 750,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			60 200,00	64 750,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			43 000,00	46 250,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			240 800,00	259 000,00		
Total des tranches imputées				860 000,00	925 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Rémunérations - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	Rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal - embauche de deux salariés suppl. en 2018	125 117,48	140 000,00	140 000,00	155 000,00		
	Dépense globale à ventiler	125 117,48	140 000,00	140 000,00	155 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 800,00	3 100,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 800,00	3 100,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%			18 200,00	20 150,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%			26 600,00	29 450,00		
3/626/623000/99004	ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			22 400,00	24 800,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			7 000,00	7 750,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%			4 200,00	4 650,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%			9 800,00	10 850,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			7 000,00	7 750,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%			39 200,00	43 400,00		
	Total des tranches imputées			140 000,00	155 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Masse d'habillement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 14 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 6.000,-€) - acquisition de vêtements de sécurité, y compris pour les étudiants, le cas échéant - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2015 et 2016, poursuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes - en 2018, embauche de deux salariés supplémentaires	9 608,16	20 000,00	20 000,00	22 000,00		
	Dépense globale à ventiler	9 608,16	20 000,00	20 000,00	22 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			400,00	440,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			400,00	440,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			2 600,00	2 860,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			3 800,00	4 180,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			3 200,00	3 520,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			1 000,00	1 100,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			600,00	660,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			1 400,00	1 540,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			1 000,00	1 100,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			5 600,00	6 160,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	22 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Produits d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	Atelier - bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	529,36	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Dépense globale à ventiler	529,36	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			60,00	60,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			240,00	240,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			240,00	240,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			480,00	480,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			480,00	480,00		
	Total des tranches imputées			1 500,00	1 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Pneus et autres pièces de rechange		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	Atelier - pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	2 114,07	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 114,07	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			200,00	200,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	800,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			800,00	800,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 600,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	Atelier- carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	16 120,06	17 000,00	17 000,00	18 500,00		
	Dépense globale à ventiler	16 120,06	17 000,00	17 000,00	18 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			680,00	740,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 720,00	2 960,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 720,00	2 960,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 440,00	5 920,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			5 440,00	5 920,00		
	Total des tranches imputées			17 000,00	18 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	Atelier - lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	220,95	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Dépense globale à ventiler	220,95	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			120,00	120,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	480,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 16,00%- 16,00%			480,00	480,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	960,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			960,00	960,00		
	Total des tranches imputées			3 000,00	3 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicule - Assurances		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	Atelier - véhicule - assurances - pour les véhicules des services de régie	5 452,84	6 500,00	6 500,00	7 550,00		
	Dépense globale à ventiler	5 452,84	6 500,00	6 500,00	7 550,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 4,00%- 4,00%			260,00	302,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			1 040,00	1 208,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			1 040,00	1 208,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			2 080,00	2 416,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			2 080,00	2 416,00		
	Total des tranches imputées			6 500,00	7 550,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Electricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	Atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentaiton en 2017, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	2 001,60	3 200,00	3 200,00	3 200,00		
	Dépense globale à ventiler	2 001,60	3 200,00	3 200,00	3 200,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			128,00	128,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			512,00	512,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			512,00	512,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			1 024,00	1 024,00		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			1 024,00	1 024,00		
	Total des tranches imputées			3 200,00	3 200,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Chaleur		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	Atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentaiton en 2017, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	7 975,76	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	7 975,76	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			320,00	320,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	Atelier - bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	602,32	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Dépense globale à ventiler	602,32	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			160,00	160,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	640,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 280,00	1 280,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	4 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	Atelier - bâtiment - petit équipement - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Dépense globale à ventiler	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			80,00	80,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			320,00	320,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			320,00	320,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			640,00	640,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			640,00	640,00		
	Total des tranches imputées			2 000,00	2 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Bâtiment - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018	Budget rectificatif 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	Atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - y compris travaux de nettoyage des nouveaux locaux (soumission juin 2017)	189,70	5 000,00	5 000,00	16 000,00		
	Dépense globale à ventiler	189,70	5 000,00	5 000,00	16 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			200,00	640,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			800,00	2 560,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			800,00	2 560,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 600,00	5 120,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 600,00	5 120,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	16 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	Atelier - fournitures d'entretien - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	5 396,05	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 396,05	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			360,00	360,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			9 000,00	9 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Petit équipement et outillage		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	Atelier - petit équipement et outillage - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	4 804,92	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 804,92	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			320,00	320,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 280,00	1 280,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 560,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	8 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	Atelier - véhicule - fournitures d'entretien - pour l'entretien des véhicules des services de régie	7 695,93	10 142,60	10 142,60	21 000,00		
	Dépense globale à ventiler	7 695,93	10 142,60	10 142,60	21 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			405,70	840,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 622,82	3 360,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 622,82	3 360,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 245,63	6 720,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 245,63	6 720,00		
	Total des tranches imputées			10 142,60	21 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	Atelier - véhicule - petit équipement - pour l'entretien des véhicules des services de régie	6 869,35	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 869,35	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			360,00	360,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			1 440,00	1 440,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			2 880,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			9 000,00	9 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - Véhicules - Travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2017	Budget rectifié 2017	Budget de 2018	Budget rectifié 2017	Budget de 2018
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	Atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations - pour l'entretien des véhicules des services de régie	7 942,70	24 857,40	24 857,40	22 500,00		
	Dépense globale à ventiler	7 942,70	24 857,40	24 857,40	22 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			994,30	900,00		
3/520/612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			3 977,18	3 600,00		
3/621/612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			3 977,18	3 600,00		
3/624/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			7 954,37	7 200,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			7 954,37	7 200,00		
	Total des tranches imputées			24 857,40	22 500,00		

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX

		Budget rectifié 2017		Budget 2018	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
120	Coordination administrative	403 804,79	1 514 604,76	305 260,00	1 659 821,00
130	Coordination technique	0,00	384 145,00	0,00	384 800,00
140	Relations publiques	0,00	12 500,00	3 000,00	9 350,00
220	Troisième âge	0,00	54 200,00	0,00	54 750,00
230	Egalité des chances	0,00	1 000,00	0,00	7 000,00
241	Crèches et garderies	2 000,00	8 000,00	8 000,00	28 000,00
242	Maisons-relais / Foyers scolaires	20 400,00	274 817,50	22 000,00	387 252,50
251	Subventions d'études	0,00	21 175,00	0,00	24 000,00
253	Centres de rencontre pour jeunes	0,00	89 080,75	0,00	90 350,75
259	Autre Jeunesse	0,00	18 950,00	0,00	19 926,00
260	Précarité sociale	0,00	126 465,16	0,00	139 370,62
270	Intégration des étrangers	0,00	15 930,00	0,00	7 000,00
310	Services d'ordre	0,00	1 200,00	0,00	5 200,00
320	Services de secours	2 000,00	103 140,40	3 500,00	210 980,00
412	Sylviculture	107 445,68	188 460,00	134 800,00	276 600,00
422	Distribution de gaz naturel	12 300,00	0,00	12 300,00	0,00
510	Gestion des déchets	500 070,00	507 565,00	509 850,00	492 038,00
520	Gestion des eaux usées	415 250,00	205 232,00	420 250,00	223 400,00
542	Protection de la nature	750,00	97 734,44	750,00	97 979,54
630	Alimentation en eau	641 500,00	630 894,00	678 750,00	702 170,00
821	Terrains de sports	0,00	77 292,50	0,00	110 952,50
822	Halls sportifs	0,00	137 137,50	0,00	149 052,50

823	Piscines	0,00	204 927,09	0,00	224 931,49
825	Associations sportives	0,00	28 665,00	0,00	25 200,00
831	Centres culturels et Salles de fêtes	6 495,79	117 369,29	6 495,79	122 245,79
836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique	0,00	88 300,00	0,00	90 400,00
850	Cultes	300,00	19 905,00	300,00	26 910,00
860	Fêtes publiques	0,00	45 500,00	0,00	46 500,00
930	Services annexes à l'enseignement	6 080,00	339 110,00	6 000,00	330 860,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	173 557,23	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	10 795 517,79	2 888 461,18		
2	Protection sociale	58 977,77	609 618,41		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	104 340,40		
4	Affaires économiques	195 382,51	403 568,00		
5	Protection de l'environnement	987 135,00	834 531,44		
6	Logements et équipements collectifs	694 887,36	1 562 657,95		
7	Santé	0,00	600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 795,79	773 936,38		
9	Enseignement	19 080,00	990 507,09		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		12 947 333,45	8 168 220,85		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	4 000 000,00	173 361,30		
2	Protection sociale	835 527,37	323 095,00		
3	Ordre et sécurité publics	726 222,00	1 312 000,00		
4	Affaires économiques	78 858,00	391 060,00		
5	Protection de l'environnement	942 296,84	1 078 200,00		
6	Logements et équipements collectifs	155 803,10	3 589 970,00		
8	Loisirs, culture et culte	52 000,00	948 900,00		
9	Enseignement	0,00	2 270 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		6 790 707,31	10 086 586,30		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	11 225 529,00	2 997 681,00		
2	Protection sociale	58 000,00	757 649,87		
3	Ordre et sécurité publics	3 500,00	216 180,00		
4	Affaires économiques	217 900,00	471 630,00		
5	Protection de l'environnement	1 003 350,00	843 417,54		
6	Logements et équipements collectifs	737 350,00	1 707 335,00		
7	Santé	0,00	1 600,00		
8	Loisirs, culture et culte	20 795,79	846 672,28		
9	Enseignement	19 000,00	1 020 425,75		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		13 285 424,79	8 862 591,44		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 691,00	305 203,90		
2	Protection sociale	7 000,00	211 535,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	122 000,00		
4	Affaires économiques	74 890,00	1 046 250,00		
5	Protection de l'environnement	674 685,00	1 426 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	827 308,47	1 931 000,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	1 051 500,00		
9	Enseignement	589 000,00	1 217 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		2 179 574,47	7 310 488,90		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2017

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 947 333,45	6 790 707,31		
Total des dépenses	8 168 220,85	10 086 586,30		
Boni propre à l'exercice	4 779 112,60			
Mali propre à l'exercice		3 295 878,99		
Boni du compte 2016	747 734,10			
Mali du compte 2016				
Boni général	5 526 846,70			
Mali général		3 295 878,99		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 3 295 878,99	+ 3 295 878,99		
Boni présumé fin 2017	2 230 967,71			
Mali présumé fin 2017				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	13 285 424,79	2 179 574,47		
Total des dépenses	8 862 591,44	7 310 488,90		
Boni propre à l'exercice	4 422 833,35			
Mali propre à l'exercice		5 130 914,43		
Boni présumé fin 2017	2 230 967,71			
Mali présumé fin 2017				
Boni général	6 653 801,06			
Mali général		5 130 914,43		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 5 130 914,43	+ 5 130 914,43		
Boni définitif	1 522 886,63			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 12.01.2018

Date de l'annonce publique
de la séance 05.01.2018

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Bleser et Hahn, échevins;
MM. Bosseler, Neu, Braun et Meyers, Mme Schott-Gantrel, MM. Emering et Scheuren, conseillers; M. Elsen,
secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 05.01.2018

Absents: a) excusés M. Schaul, conseiller, excusé.
b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2017 et au budget de l'exercice 2018;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

A l'unanimité,

le budget rectifié de l'exercice 2017

| A l'unanimité,

le budget de l'exercice 2018

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 12 janvier 2018

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Schouweiler, le _____

La bourgmestre

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2017 et le budget de l'exercice 2018 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur,